



Effets socioéconomiques potentiels du COVID.19 en République du Congo une analyse préliminaire



27 Avril 2020

Résumé Exécutif

Apparue dans la ville de Wuhan en Chine en décembre 2019, l'épidémie de coronavirus (COVID-19) est déjà déclarée dans de nombreux pays. La pandémie Covid-19 n'a pas uniquement des conséquences sanitaires et humaines. Elle a aussi des impacts socio-économiques forts et sur les activités économiques. Elle pousse irrémédiablement l'économie mondiale dans une récession dont les impacts ne pourront être réellement cernés à présent. Les dégâts économiques s'accumulent dans tous les pays à la suite de l'augmentation rapide des nouvelles infections et des mesures de confinement mises en place par les gouvernements pour parer à la transmission du virus.

A l'inverse de la crise financière de 2008, la crise actuelle se caractérise par un « arrêt soudain » de l'économie réelle, une désorganisation sans précédent des chaînes de production mondiales et un ralentissement brutal de l'activité économique. Les projections de l'impact potentiel du choc Covid-19 sur l'économie mondiale pour l'année 2020 sont très variables. Toutefois, il est largement admis que l'économie mondiale se contractera en raison de l'arrêt soudain de vastes pans d'activités et de la perte de revenus qui en résultera.

Le Congo, du fait de sa forte dépendance au commerce international et de ce que ses principaux partenaires commerciaux tels que la Chine et les pays de l'Union européenne sont les plus affectés, va inéluctablement subir des effets socioéconomiques importants en absence de mesures d'atténuation appropriées.

Au-delà du recul de la demande mondiale, le pays doit faire face aux chutes des prix de ses deux principaux produits d'exportation qui sont le pétrole et le bois. Indépendamment des mesures prioritaires déployées pour contenir la propagation du virus, des mesures d'accompagnement sociales et économiques sont nécessaires pour atténuer les chocs sur les ménages et les entreprises et pour renforcer l'efficacité des mesures de mitigation déployées.

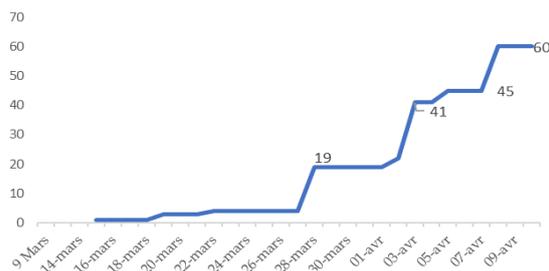
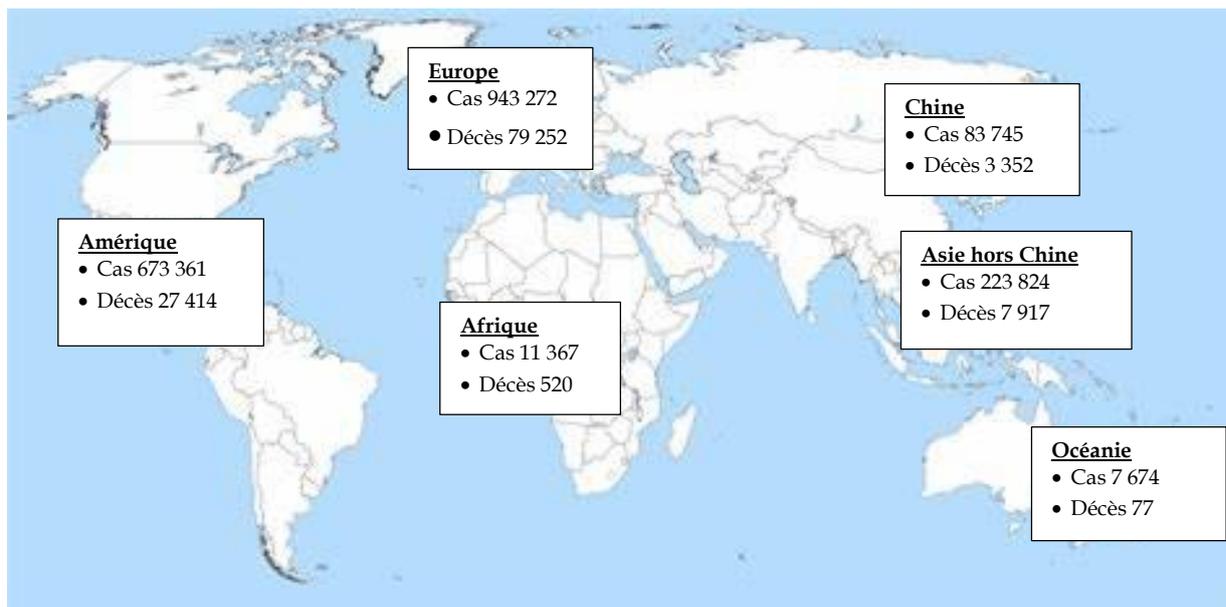
Bien que les principaux chocs soient ceux en lien avec la demande, le Congo pourrait aussi subir un choc d'offre au regard de la composition de ses importations. En effet, une grande partie des importations du Congo est constituée des consommations intermédiaires et des biens de consommation directe comme les produits alimentaires.

L'identification des dépenses sociales urgentes devrait permettre de réorienter le budget de l'Etat pour faire face aux urgences. Il s'agit notamment des dépenses publiques supplémentaires consenties dans le secteur de la santé pour mettre en place les mesures de protection et faire face à la flambée du nombre de cas d'infection au Covid-19. L'accentuation des actions de communication et de sensibilisation de la population autour du Covid-19 est aussi importante pour réduire au maximum le taux de transmission du virus.

Des mesures sociales d'accompagnement aux ménages les plus vulnérables par le renforcement des dispositifs de protection sociale notamment aux travailleurs du secteur informel s'avèrent aussi nécessaires aussi bien que la protection des entreprises les plus vulnérables pour faciliter la relance.

Dans une perspective de moyen terme, des mesures adéquates seront nécessaires pour limiter l'accroissement des inégalités ainsi que des mesures pour faciliter la relance de l'économie.

Propagation Internationale de la pandémie Covid-19 au 14 Avril 2020



1 878 489+
Cas reportés
Avec 84 644 nouveaux
cas confirmés

119 044 +
Décès reportés

212 pays
Touchés

50 + pays
Avec plus de 1 000

30 000 + cas
Reportés par jour
aux USA

Source: OMS, ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control)

01

COVID.19: Une pandémie à propagation exponentielle

Apparue dans la ville de Wuhan en Chine en décembre 2019, l'épidémie de coronavirus (COVID-19) a été déclarée comme pandémie mondiale le 11 mars 2020 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En date du 14 avril 2020, elle a déjà fait 119 044 décès dans 212 pays et territoires sur 1 878 489 cas confirmés (Tableau 1).¹ Les pays Européens sont à ce jour les plus affectés tant pour ce qui est des cas de contagion que des décès. Au 14 avril 2020, les Etats-Unis sont le pays le plus touché avec 578 268 personnes affectées 23 476 décès ; ensuite l'Espagne qui enregistre 169 496 cas confirmés pour 17 489 décès, l'Italie 159 516 cas pour 20 465 décès ; puis vient l'Allemagne avec 125 098 cas et 2 969 décès. La France compte 97 050 cas pour 14 946 décès et cette situation continue d'évoluer très rapidement.

Tableau 1 : Nombre des cas de Covid-19 au 14 avril 2020

	CAS CONFIRMÉS	DÉCÈS	TAUX DE LÉTALITÉ
MONDE	1 878 489	119 044	6,3%
AFRIQUE	11 367	520	4,6%
CONGO	74	5	6,8%

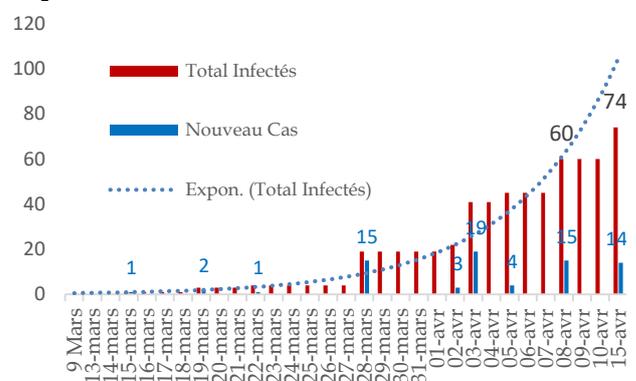
Source : Statistiques de l'OMS et calcul propre.

L'Afrique, longtemps épargnée, a connu son premier cas le 27 février 2020 au Nigéria. Le continent comptait déjà, le 10 avril 2020, 10 259 cas confirmés de coronavirus dont 303 patients ont été guéris. Le Covid-19 a déjà coûté la vie à 380 personnes sur le continent et touche 45 pays.² L'ensemble des pays se prépare à affronter la pandémie et ses conséquences socio-économiques.

Le Congo a déclaré son premier cas le 15 mars 2020. En date du 14 avril 2020, le pays compte

74 cas de contamination dont 5 décès. Bien que les cas recensés restent encore relativement faibles, les tendances (Voir Graphique 1) suggèrent que la situation pourrait s'aggraver si des mesures appropriées ne sont pas prises pour freiner la propagation du virus. Les expériences de l'Italie, de l'Iran, de la France, de l'Espagne et des États-Unis ont montré en effet que les nombres de contamination peuvent progresser très vite.

Graphique 1 : Evolution cas d'infection au Congo depuis le 1^{er} cas déclaré



Source : Compilation Statistiques Ministère Santé Congo

Les rapports du ministère de la santé publique montrent que la plupart des premiers cas de COVID-19 ont été importés. Le Gouvernement ayant pris des mesures fortes avec la fermeture des frontières, les cas importés ont diminué. Cependant, avec le constat fait sur l'effectivité du démarrage de la transmission locale, les chiffres sont susceptibles d'augmenter de façon exponentielle dans les prochaines semaines si les fortes mesures décidées jusqu'alors ne sont pas respectées rigoureusement par la population. La tendance exponentielle du Graphique 1 suggère qu'il est possible d'atteindre la barre de 1000 cas d'infection au bout de 22 jours.³

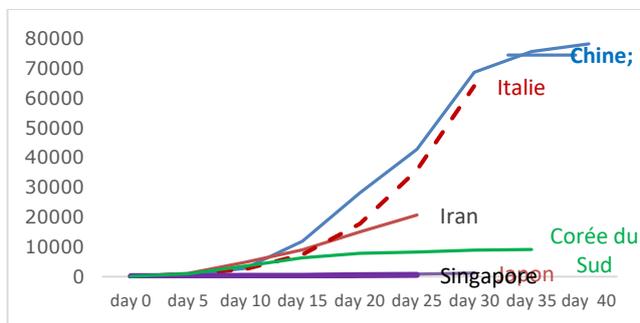
¹ Voir World Health Organization (WHO), <https://experience.arcgis.com/experience/685d0ace521648f8a5beeeee1b9125cd>

² Voir World Health Organization (WHO) African Region <https://www.afro.who.int/health-topics/coronavirus-covid-19>

³ Ce chiffre est donné à titre indicatif. La modélisation plus appropriée de Coivi-19 est le modèle logistique ou le modèle SIR. Le modèle exponentiel explose ce qui n'est pas réaliste. Lorsque le pic est atteint, on s'attend à une baisse du

L'analyse des expériences des autres pays laissent penser qu'après avoir franchi le cap de 100 cas d'infection confirmés, la progression peut être plus rapide ou non selon les stratégies de mitigation adoptées pour juguler la transmission de la pandémie (Graphique 2). Les pays asiatiques, tels que le Japon, Singapour et Hong Kong et même la Chine malgré leur retard, pris dans la mise en place des mesures de confinement strict ou de tests à grande échelle du fait de leur expérience des épidémies (SRAS en 2003, MERS en 2015) ont réussi à relativement contrôler plus rapidement l'évolution de la maladie. Les nombres des nouveaux cas

Graphique 2 : Evolution du nombre de cas après les 100 premiers cas

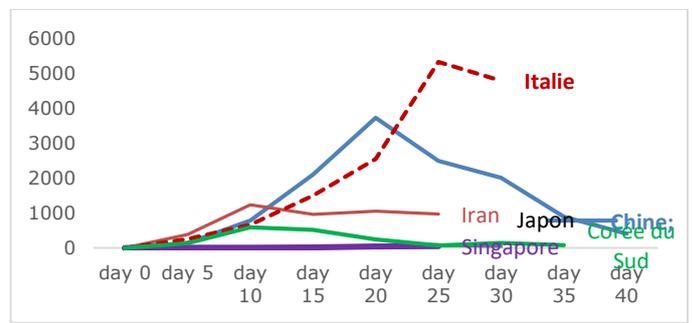


Source : Our World in Data <https://ourworldindata.org/coronavirus-source-data> European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC).

enregistrés par ces pays ont été vite maîtrisés (Singapour, Japon, Corée du Sud) ou ont rapidement diminué (cas de la Chine) comparativement à l'Italie (Graphique 3). Cependant, les pays occidentaux et l'Iran n'ayant pas ce type d'expérience préalable partent avec un handicap considérable et la progression de l'épidémie y reste plus importante. Le 28 mars 2020, le Président de la République du Congo, a annoncé une série de fortes mesures pour endiguer la propagation du Covid-19. Depuis le 14 mars 2020, le Gouvernement avait mis progressivement en place des mesures de prévention contre la

pandémie COVID-19. Parmi ces mesures: (i) la fermeture des lieux de culte; (ii) la fermeture des établissements d'enseignement préscolaire, primaire général, technique et professionnel, ainsi que des établissements d'enseignement supérieur tant publics que privés; (iii) la fermeture des bars-dancing, boîtes de nuit et des établissements communément appelés VIP et Caves; (iv) l'interdiction des réunions ou rassemblements de plus de 50 personnes ; (v) la célébration, dans la plus stricte intimité, de tous les événements familiaux (mariages, veillées mortuaires, etc...); (vi) fermeture jusqu'à nouvel ordre de toutes les frontières terrestres,

Graphique 3 : Evolution des nouveaux cas après les 100 premiers cas



fluviales, maritimes et aériennes sauf pour les navires et vols cargos et (vii) le réquisitionnement de formations sanitaires dans les départements de Brazzaville, Pointe-Noire et la Cuvette. Parmi les mesures, se trouve la mise en place d'un fonds national de solidarité pour aider les entreprises et personnes vulnérables avec l'objectif de mobiliser au moins 100 milliards Fcfa en avril 2020. La propagation de COVID.19 pose un défi énorme au système de santé congolais, comme la plupart des systèmes africains, dont la capacité reste faible.

nombre d'infections ce qui n'est pas prédit par un modèle exponentiel.

02

COVID.19 : Une menace pour l'économie mondiale

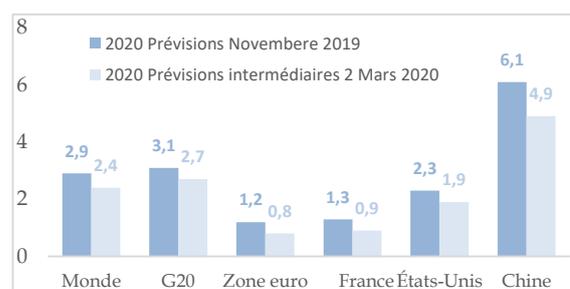
La pandémie Covid-19 n'a pas uniquement des conséquences sanitaires et humaines. Elle a aussi des impacts socio-économiques forts et sur les activités économiques. Elle pousse l'économie mondiale dans une récession. Les dégâts économiques s'accumulent dans tous les pays suite à l'augmentation rapide des nouvelles infections et des mesures de confinement mises en place par les gouvernements. A l'inverse de la crise financière de 2008 la crise actuelle se caractérise par un « arrêt soudain » de l'économie réelle une désorganisation sans précédent des chaînes de production mondiales et un ralentissement brutal de l'activité économique. Les projections de l'impact potentiel du choc Covid-19 sur l'économie mondiale pour l'année 2020 sont très variables. Toutefois, il est largement admis que l'économie mondiale se contractera en raison de l'arrêt soudain de vastes pans d'activités et de la perte de revenus qui en résultera dans les secteurs de l'industrie et des services dans la plupart des pays avancés et en Chine, combinés aux effets négatifs sur les marchés financiers, la consommation (par le biais des effets sur les revenus et la richesse), la confiance des investisseurs, le commerce international et les prix des matières premières.

Le 2 mars 2020, l'OCDE avançait déjà que la croissance économique mondiale serait de 2,4% soit une baisse de 0,5% par rapport à la prévision initiale de croissance déjà faible de 2,9% de novembre 2019.⁴ Ce repli affectera l'ensemble des pays de l'OCDE (Graphique 4). Selon les scénarios de propagation de l'épidémie à plusieurs autres pays, la croissance mondiale en 2020 pourrait ne pas dépasser 1.5 %. Il s'agirait du plus faible taux de croissance économique depuis la crise

financière de 2008. L'examen de hypothèses de cette prévision suggère que l'impact serait beaucoup plus important.⁵

Les mesures de confinement et la peur de l'infection porteraient un rude coup à la production ainsi qu'aux dépenses et entraîneraient un grand nombre de pays touchés par l'épidémie dans une véritable récession. Le mercredi 25 mars 2020, l'agence de notation financière Moody's a ainsi averti que les économies du G20 devraient toutes être en récession cette année en raison de la pandémie.

Graphique 4 : Perspectives de croissance mondiale



Source : Données de l'OCDE, 2 mars 2020.

Selon L'Organisation International du Travail (OIT) près de 25 millions d'emplois pourraient être perdus dans le monde entier résultant du COVID.19. La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) prévoit un coût de 2 000 milliards de dollars US pour l'économie globale avec un impact de 220 milliards de dollars US sur l'économie des pays en développement (à l'exclusion de la Chine) et un ralentissement de la croissance annuelle de moins de 2,5 %.⁶

Les implications négatives de cette pandémie pour les économies sont la rupture directe des chaînes d'approvisionnement

⁴ OECD (2020), "Coronavirus: the world economy at risk", OECD interim Economic Assessment, 2 March 2020

⁵ L'hypothèse était que le pic épidémique sera atteint en Chine au premier trimestre 2020 et que dans les autres pays, l'épidémie se révélera plus modérée et circonscrite. La première hypothèse a été réalisée alors que la seconde

semble être non satisfaite (cas de l'Italie, la France, et les États-Unis).

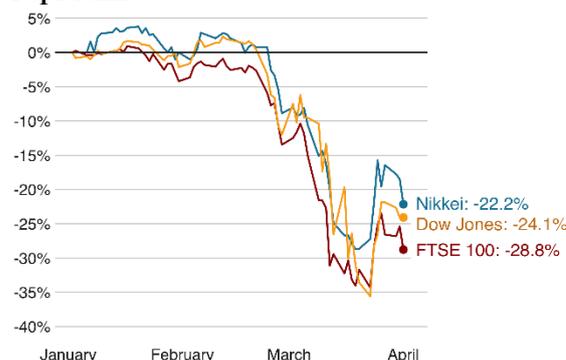
⁶ UNCTAD (March 2020): The Coronavirus shock: a story of another global crisis foretold and what policymakers should be doing about it. 9 March 2020.

mondiales, le fléchissement de la demande finale des biens et services importés, l'arrêt complet des flux touristiques, la détérioration de la confiance des entreprises et des consommateurs. Ce ralentissement de la demande mondiale couplé avec l'incertitude sur la propagation de la pandémie a provoqué aussi une panique sur les marchés financiers (chute du taux d'intérêt des obligations du Trésor américain à un taux historiquement bas et repli des cours des actions), et la forte chute des prix des matières premières et principalement le pétrole brut dont les prix atteignent les niveaux records observés il y a plus de 18 ans.

Tous les principaux indices boursiers ont chuté depuis le début de l'épidémie (Graphique 5). A Londres, le FTSE⁷ a perdu -28,8% de sa valeur au 01 avril 2020 . A Tokyo, le Nikkei⁸ a enregistré une chute de -22,2%. A New York, le Dow Jones⁹ a connu un recul de -24,1%. Le Dow Jones a chuté brutalement et a enregistré la pire journée de son histoire le 9 mars 2020 perdant près de 2000 points. Le recul a été de 7% juste 6 minutes après l'ouverture du marché en raison de la crise du coronavirus et du pétrole. Durant la semaine du 16 au 20 mars 2020, Wall Street a connu la pire semaine depuis la crise financière de 2008 .

Graphique 5 : L'impact du coronavirus sur les marchés boursiers depuis le début de

L'épidémie.



Source : Bloomberg, 01 Avril 2020, <https://www.bbc.com/news/business-51706225>

Le ralentissement de l'activité économique mondiale a fait baisser la demande de pétrole, ce qui a fait chuter les prix du pétrole à leur plus bas niveau depuis plusieurs années. Cela s'est produit avant même qu'un désaccord sur les réductions de production entre l'OPEP et ses alliés a fait plonger les cours du pétrole. L'échec des discussions entre la Russie et l'Arabie saoudite¹⁰, les deux chefs de file de l'OPEP a entraîné le 9 mars 2020, la chute brutale des cours du pétrole d'environ 25% à New York comme à Londres (Graphique 6). C'était la plus importante depuis le début de la guerre du Golfe en 1991. En date du 18 mars 2020, le baril s'échangeait à 23,82 USD alors qu'en janvier, le cours moyen était de 63,6 USD . Après cette chute, le prix a connu un certain regain et s'est établi au 2 avril 2020 à 27,25 USD le baril et à 33.99 USD au 8 avril.

⁷ L'indice FTSE 100 – que l'on appelle également FTSE est un indice boursier des cent entreprises britanniques les mieux capitalisées cotées à la bourse de Londres. Les quatre initiales signifient Financial Times Stock Exchange.

⁸ Le Nikkei 225 est le principal indice boursier de la bourse de Tōkyō. Le terme Nikkei est l'abréviation de « Nihon Keizai Shinbun », le nom du quotidien économique qui publie cet indice. Il est composé de 225 sociétés

⁹ L'indice Dow Jones Industrial Average (DJIA) reproduit la performance de 30 des plus grosses entreprises américaines et sert souvent d'indicateur sur l'état des marchés américains. Le graphique du Dow Jones est le reflet de la santé économique des États-Unis. Les performances annuelles du Dow Jones se sont rapprochées de celles du CAC 40, du DAX

et du Footsie, les grands marchés boursiers étant de plus en plus dépendants les uns des autres depuis une quinzaine d'années.

¹⁰ La Russie, deuxième producteur mondial de pétrole, s'était opposée à une nouvelle réduction de 1,5 million de barils par jour, déclenchant la décision de L'Arabie saoudite de baisser unilatéralement ses prix à la livraison, opérant la plus importante réduction de prix depuis 20 ans.

Graphique 6 : Évolution du prix du pétrole brut, US dollars par baril

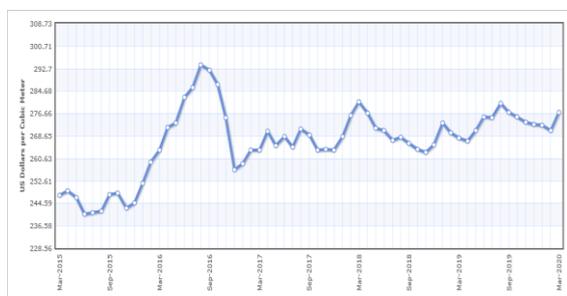


Source : Trading economics,
<https://tradingeconomics.com/commodity/brent-crude-oil>

La mise en berne de la quasi-totalité des compagnies aériennes du monde et autres modes de transport expliquent aussi en partie cette baisse du cours du pétrole.

Dans la filière agricole, les prix sur les marchés internationaux ont connu des baisses. Au niveau du marché des produits forestiers, les prix qui ont déjà connu une baisse au cours de l'année 2019 ont aussi enregistré un glissement. Ce marché est fortement corrélé avec la croissance économique mondiale traduisant la santé de l'économie. La demande en produits de bois tropicaux dépend du marché de la construction, et de l'immobilier, des activités dans le logement ainsi que de la richesse et des dépenses des consommateurs, qui toutes ont des effets d'entraînement sur la demande en produits dérivés du bois.

Graphique 7: Evolution du prix des grumes de 2015-2020. USD par m³.



Source : <https://www.indexmundi.com/commodities/?commodity=hard-logs&months=60>

La Chine qui est le premier consommateur mondial de bois a influencé grandement le marché. Depuis plusieurs années, la demande en bois brut émanant de la Chine a tiré le prix vers le haut. Les prix des grumes ont connu une croissance régulière de janvier 2017 à septembre 2019 (Graphique 7). Cette augmentation de prix résulte de deux facteurs : une demande très soutenue de bois, partout dans le monde, et des disponibilités limitées dans certaines régions ont pour conséquence de faire augmenter les prix du bois. Malgré un ralentissement de l'ensemble de l'économie Chinoise durant cette période, le déficit élevé en bois de la Chine a continué à stimuler la croissance du volume des importations.

L'épidémie de coronavirus a accentué la baisse de prix déjà observé sur le marché des produits forestiers. Elle a entraîné une forte réduction des importations chinoises de produits forestiers au début de 2020. En janvier et février, la valeur des importations de grumes, de bois d'œuvre, de pâte et de copeaux de bois s'est élevée à 4,6 milliards de dollars. Cela représente une baisse de 26 % et 14 % respectivement par rapport aux mêmes périodes en 2018 et 2019.¹¹ Le prix des bois d'œuvres a chuté de presque 50% en deux semaines et est passé de 459,21 US dollars le 21 février 2020 à 259,02 US dollars les 1000 Pieds-Planche le 1 avril 2020 (Graphique 8).

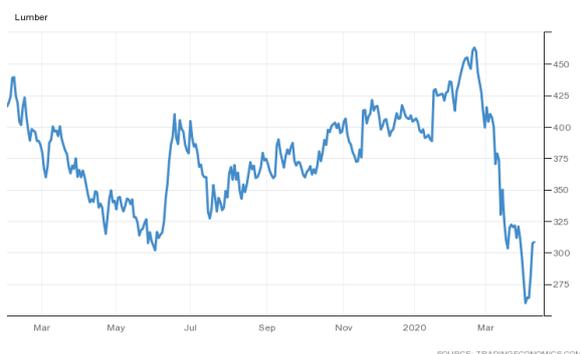
11

<https://www.globalwoodmarketsinfo.com/coronavir>

[us-chinas-imports-of-logs-lumber-pulp-and-wood-chips-crash-in-jan-feb-2020/](https://www.globalwoodmarketsinfo.com/coronavir-us-chinas-imports-of-logs-lumber-pulp-and-wood-chips-crash-in-jan-feb-2020/)

Accéder le 08 avril 2020.

Graphique 8 : Evolution du prix des bois d'œuvre USD/1000 Pieds-Planche.



Source : Trading Economics
<https://tradingeconomics.com/commodity/lumber>

Depuis le début du mois d'avril, on note un regain du prix et au 9 avril 2020 ; les 100 Pieds-Planche s'échangeaient à 304,70 US dollars soit une hausse de 0,43% en une journée ou de 15,64% en une semaine. Néanmoins, ce prix reste -19,38% en deca du prix observé un mois plutôt et -10,81% une année auparavant.

L'économie mondiale se trouve ainsi dans la position la plus risquée qu'elle ait connue depuis la crise financière mondiale de 2008. Les perspectives pourraient être dégradées davantage si certains risques comme l'aggravation et la durée de l'épidémie, l'accentuation des tensions sur le commerce et l'investissement, l'incertitude et la panique des marchés persistent.

Parmi les économies les plus impactées, il y a, la Chine avec une prévision à la baisse de la croissance économique de 6,1% à 4,9% selon l'OCDE. Etant donné, la place prépondérante de la Chine dans la demande produits de base, la production, les échanges et les marchés du tourisme au niveau mondial. Ce ralentissement des activités

affectera la plupart de ses partenaires directs et indirects et particulièrement les pays africains.

L'arrêt du tourisme en provenance de Chine a provoqué un choc néfaste d'ampleur sur la demande à court terme. Le tourisme représente directement 4 ¼ pour cent du PIB dans les économies de l'OCDE, et près de 7 % de l'emploi. Cette baisse brutale de la demande aurait des conséquences considérables.

Le recul de la demande et des échanges mondiaux aura de lourdes répercussions économiques et sociales sur les pays africains en lien avec leur ouverture sur l'économie mondiale. En effet, selon l'OMC en 2017, les principaux produits exportés sont les matières premières (50,3%) et les biens intermédiaires (25,7%). Les principaux partenaires sont la Chine (14,2%), l'Inde (8,7%) et les USA (6,5%) qui sont tous affectés par la pandémie.

La Chine étant le premier partenaire commercial de l'Afrique, la corrélation entre les investissements chinois en Chine et la croissance de l'Afrique est vraiment très élevée, de l'ordre de 190%¹² : « Quand il y a une réduction de 1% ou 2% en Chine, cela a des incidences réelles sur la croissance en Afrique à travers le commerce ».

Selon la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), malgré le niveau relativement encore bas du nombre de cas infectés Covid-19 recensés en mars 2020 en Afrique, l'impact économique pourrait coûter au continent plus d'un point de pourcentage du PIB (de 3,2 % à 1,8 %) et des milliards de dollars de pertes en termes d'exportation, de tourisme, de transferts de fonds et de fuite des capitaux.

¹² Mali-Web. Dr Hippolyte Fofack, économiste en chef et directeur de la recherche et de la coopération internationale chez Afreximbank. <https://mali-web.org/afrique/import-export-comment-le->

[coronavirus-impacte-le-dynamisme-des-entreprises-en-afrique](#)

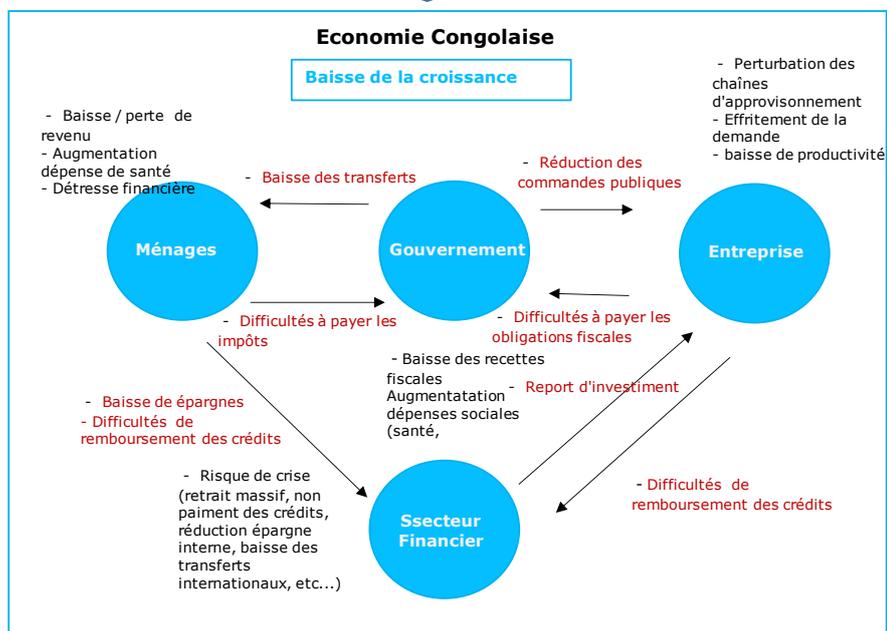
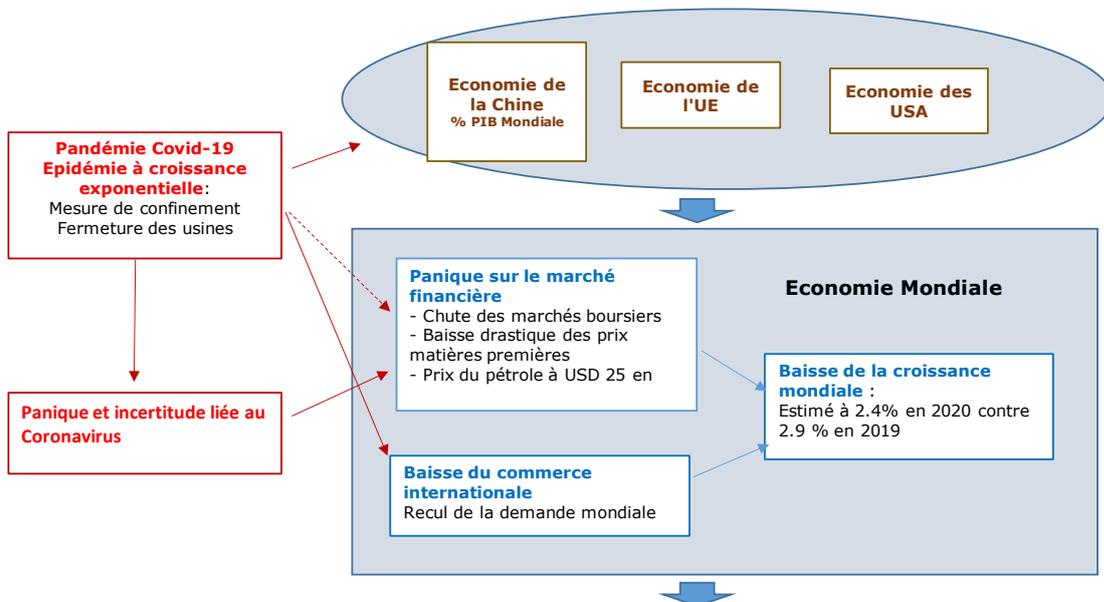
03

COVID.19: effets socioéconomiques potentiels au Congo

Les canaux de transmission

Les canaux potentiels de transmission des impacts économiques au Congo peuvent être de plusieurs ordres. Pour comprendre les potentiels effets négatifs causés par la pandémie, il est utile de distinguer trois principaux canaux de perturbation : la demande, l'offre et le financement. L'analyse doit différencier aussi les chocs externes résultant du commerce international et les causes internes dépendantes du dysfonctionnement structurel de l'économie. Tout d'abord, à travers le commerce international résultant du recul de la demande mondiale particulièrement des principaux partenaires économiques du pays tels que la Chine et les pays de l'Union Européenne. Ensuite, l'effet se ferait ressentir à travers les baisses des prix des principales matières premières exportées par le Congo notamment le prix du pétrole brut et les produits forestiers. La baisse de la demande mondiale affectera ainsi certains secteurs comme ceux des hydrocarbures, le forestier, et le tourisme.

Bien que les principaux chocs soient ceux en lien avec la demande, le Congo pourrait aussi subir un choc d'offre au regard de la composition de ses importations. En effet, une grande partie des importations est constituée des consommations intermédiaires et des biens de consommation directes comme les biens alimentaires. Le ralentissement de la production dans les pays partenaires et le quasi-arrêt du transport et fret mondial affecteront le rythme de production de plusieurs secteurs économiques. Les navires se font rares, ce qui fait grimper les coûts pour les opérateurs. Les effets sur le commerce international se traduira par la réduction des recettes fiscales de l'Etat. Par ailleurs, le ralentissement de l'économie et l'investissement mondial contribuera à la réduction du flux des investissements étrangers, des transferts de de la diaspora, mais aussi du flux des financements extérieurs (dons et emprunt). Au Congo, les Investissements Directs Etrangers sont surtout concentrés principalement au secteur d'exportation pétrolière. Enfin, la perturbation du marché boursier peut aussi avoir des impacts sur le marché obligataire des Etats qui se répercutera sur la dette et le financement de l'économie. Au niveau interne, les effets de la crise au niveau des ménages et des entreprises auront des impacts sur la fiscalité et vis-versa. Les baisses ou pertes des revenus des ménages couplées avec les difficultés des entreprises résultant de l'effritement de la demande les mettent, par exemple, en difficultés pour honorer leurs obligations fiscales. De même, le système financier pourrait être affecté par la suite par l'augmentation des risques de crédits douteux (voir schéma dans la page suivante). Enfin, au-delà des effets directs, les mesures de confinement et de restrictions des déplacements dans le pays auront non seulement des effets sur l'économie mais aussi sur la vie sociale du pays. Les incertitudes liées à l'épidémie conduiront par exemple à des comportements irrationnels qui peuvent accentuer les effets directs de la maladie sur l'économie. Les coûts liés au stress ou les effets psychologiques résultant du confinement viennent s'ajouter aux coûts directs de prévention ou de traitement de l'épidémie.

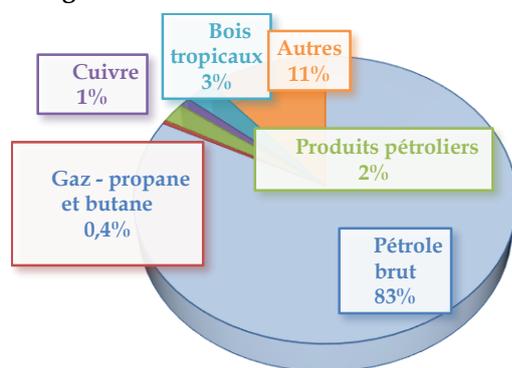


a) Le canal de la demande internationale et des prix des matières premières

En matière de commerce international, le Congo est fortement dépendant des pays qui sont actuellement fortement touché par le COVID-19.

L'essentiel des exportations (plus de 90 %) du pays repose sur des produits non transformés ou très peu transformés (pétrole brut, grumes et sciages) et à destination des pays qui sont fortement touchés par le COVID-19. Le pétrole et les bois contribuent à eux seuls à hauteur de

Graphique 9 : Structure des exportations du Congo en 2019



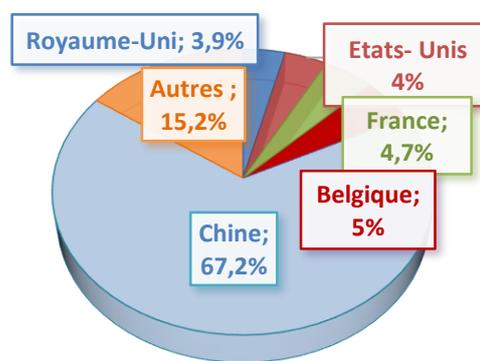
Source : A partir des données de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) 88,5% aux recettes d'exportations enregistrées au cours de l'année 2019 (Graphique 9). Il s'agit du pétrole brut (83,0%), des bois tropicaux (3%) des produits pétroliers (2%) et du gaz-propane et butane (0,4%). Le marché des exportations du Congo reste aussi concentré sur très peu de pays. 67,2% des exportations sont à destination de la Chine (Graphique 10). Près de 18% vers quatre pays (Belgique 5%, France 4,7%, Etats-Unis 4% et Royaume -Uni 3,9%).

Au niveau des importations, le pays importe une grande partie des besoins de consommation de plus en plus mal couverts par la production locale. En 2018, les importations alimentaires représentent 19,5% des importations totales du pays. Les matériels de transport ainsi que les machines et appareils mécaniques constituent 38,9% des importations et les biens intermédiaires 22,6% notamment pour les constructions. Compte tenu des blocages des chaînes logistiques, les risques de rupture d'approvisionnements en biens

alimentaires et inputs indispensables à la production peuvent impacter la capacité de production du pays.

La baisse de la demande des principaux partenaires commerciaux et l'effondrement des cours des matières premières impacteront sur le volume et la valeur des exportations, l'équilibre du compte courant et des finances publiques (aggravation du déficit). Par ailleurs, les entreprises des secteurs orientés vers les exportations et le tourisme subiront un ralentissement des activités avec des impacts sur le PIB mais

Graphique 10 : Principaux marchés d'exportation du Congo en 2017

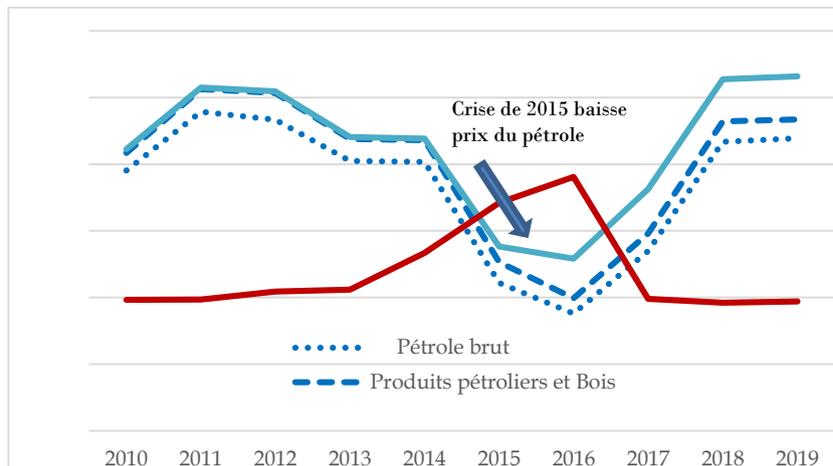


aussi sur l'emploi.

De même, le fort recul des prix des principales matières premières et notamment le pétrole brut qui est déjà en dessous de 25 dollars US le baril affectera le niveau des recettes budgétaires. Notons que la Loi de Finances 2020 au Congo s'est basée sur une hypothèse de prix moyen de 56 dollars US le baril en novembre 2019 pour l'estimation des recettes retenue par les autorités. Le graphique 8 présente les impacts des deux derniers chocs sur le commerce international : la crise financière de 2008 et la baisse du prix du pétrole en 2015.

Pour le cas particulier de la production pétrolière, au-delà de l'atonie de la demande mondiale qui pourrait impacter les commandes, la baisse des cours si elle se maintient sur une longue période en dessous de 30 dollars US le baril, pourrait avoir des conséquences énormes sur l'économie.

Graphique 11: Evolution des exportations et des importations du Congo (Milliards de FCFA)



Source : A partir des données de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

A titre d'illustration, la baisse des prix du brut en deçà de 40 dollars US le baril intervenu 2015 avait contraint les pays de la CEMAC affectés à signer un round de programme économique et financier avec le FMI.

De même, la crise financière et économique de 2007-2008 avait entraîné un recul des exportations et des importations en lien avec le ralentissement de la demande mondiale.

Pour le Congo, cette baisse du prix du pétrole a fait chuter les exportations en valeur de pétrole brut de -45% en 2015 et de -56,5% en 2016 par rapport à aux valeurs d'exportations de 2014 (Graphique 11). En se tablant sur ces faits et du niveau des valeurs des exportations du pétrole brut en 2019 de 4390,6 milliards de FCFA, le Congo pourrait perdre entre 1976 et 2478 milliards de FCFA de recettes d'exportations de pétrole brut si le prix se maintient à son niveau actuel de 33US dollars le baril.

b) Le canal du financement international

Le Congo bénéficie des ressources extérieures de plusieurs sources pour le financement de son économie. Il s'agit notamment des emprunts et des dons (partenaires bilatéraux et multilatéraux), des émissions de bonds, des investissements directs étrangers (IDE) qui sont principalement orientés vers le secteur

pétrolier et autres financements directs et des transferts de la diaspora.

Etant donné l'importance du secteur pétrolier dans l'économie, il est intéressant de voir le comportement des IDE.

Durant les dix dernières années, les flux des IDE ont été réguliers.

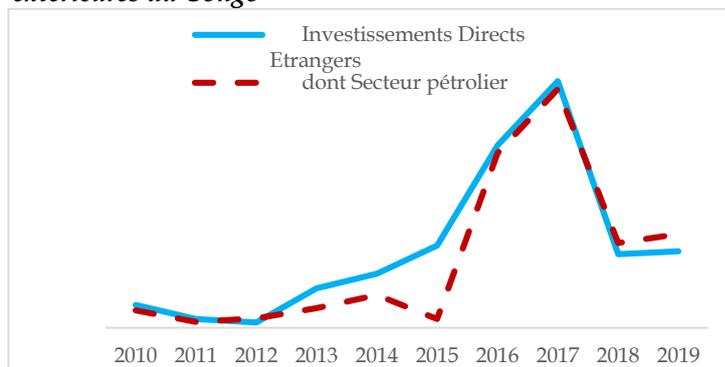
La chute du prix du pétrole en 2015 a accentué ce flux dans le secteur pétrolier (Graphique 12). En 2016, le secteur pétrolier a comptabilisé 5 816,2 milliards de Frs CFA d'IDE soit 20 fois plus élevé de son volume en 2015. Cet accroissement a été encore enregistré en 2017.

Cette progression résulte des investissements additionnels dans la capacité de production pour faire face aux pertes de revenus suite à la baisse des prix sur le marché international. Etant donné ces récents investissements, il serait difficile d'imaginer de tels investissements dans le court terme.

Au niveau des financements extérieurs, les difficultés des pays développés risquent de réduire leur marge de manœuvre. Le ralentissement des économies avancées avec des risques de chômage et de baisse de revenus des populations, l'accroissement des charges financières des partenaires bilatéraux face à cette crise, la panique actuelle sur les marchés financiers devront impacter le volume des financements extérieurs. Il pourrait se réduire comme

dans le cas de la crise financière de 2007/2008.

Graphique 12: Evolution des principales ressources extérieures du Congo



Source : A partir des données de la BEAC

Cependant, étant donné que pour le cas présent le Congo est sous-programme avec le FMI avec un accord triennal au titre de sa Facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant équivalent à 220 milliards de francs CFA à l'appui du programme de réformes économiques et financières du pays, il pourrait continuer de bénéficier des appuis de la Banque Mondiale, du FMI, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement grâce aux fenêtres spécifiques mises en œuvre par ces institutions pour accompagner les pays touchés par la pandémie. Par ailleurs, d'autres financements d'urgence comme ceux du Fonds mondial pourront compenser une éventuelle baisse des ressources extérieures.

L'effet sur les transferts des migrants dépendront de l'ampleur et de la durée de la crise sanitaire. A court terme, elle pourra accélérer par mesure de solidarité aux familles restées sur place, mais à moyen terme si la crise persiste, elle affectera aussi les capacités financières de la diaspora ce qui fera baisser les envois de fonds.

c) Le canal de l'offre et de la demande intérieures

Les effets de la pandémie actuelle pourraient toucher également l'économie congolaise en affectant l'offre de production locale. Notons que cette offre

locale est déjà limitée du fait de la concentration du secteur de production dans le pétrole et le bois. La branche de la construction qui était les plus dynamiques et autres activités industrielles risquent d'être en difficulté. En effet, le tissu productif local dépend des biens importés et ceux de production comme les machines-outils. Avec les frictions actuelles que connaît la chaîne de distribution internationale et l'arrêt de la production dans plusieurs pays, les entreprises locales dépendantes seront impactées et ainsi l'offre locale manufacturière. A titre

d'illustration, la poursuite de la dégradation de l'économie nationale en 2018 avec un taux de croissance de -4% contre -4,4% en 2017 est imputable principalement aux contre-performances du secteur secondaire (-11,7%). La récession de ce secteur a été provoquée par la dégradation de l'activité dans la plupart des branches d'activité de ce secteur principalement la branche construction. La baisse d'activité au niveau de la branche «construction», est essentiellement imputable à la chute du volume des investissements publics mais aussi au niveau du secteur privé.¹³

De même, on s'attend aussi à une contraction de l'offre intérieure à la suite d'un éventuel effritement de la demande intérieure. En effet, la perte de revenus des ménages du fait des éventuels licenciements et du confinement, la baisse des transferts des migrants et la réduction de la commande publique (en lien avec la réduction des ressources de l'Etat) conduiront à une baisse de la demande. Les perturbations auront un effet sur le secteur des services et notamment les branches transports, tourisme et commerce. Au regard de l'importance de l'extraction des hydrocarbures (39,8 % du PIB en 2018), des services de commerce, hôtels, bars et restaurants, et de transports (18,8 % du PIB), une persistance de la pandémie

¹³ Institut National de la Statistique (INS). Les comptes Nationaux de 2018.

pourrait avoir un impact important sur l'économie congolaise.

Les effets économiques potentiels

Pour 2020, la croissance économique est projetée à 2,8 % en baisse par rapport au taux de croissance de 2019 estimé à 4% du PIB. La loi de finances a été établie en octobre 2019 où le prix du pétrole tournait autour de 60 US dollars le baril.

Le projet de loi de finances 2020 prévoit un budget de l'Etat établi à 2 175,4 milliards de francs CFA en ressources et 1 660,7 milliards de francs CFA de dépenses soit un solde budgétaire global de 514,7 milliards de francs CFA (Tableau 2). Cet excédent budgétaire prévisionnel au titre de l'exercice 2020 est affecté à la réduction du gap de financement.

Tableau 2: Répartition du budget 2020 de la loi de finances initiale (En milliards de francs CFA)

Ressources		Dépenses	
1- Recette Fiscale	847,0	1- Charges financières de la dette	105
Impôt et taxes intérieurs	715,2	2- Dépenses de personnel	391
Droits et taxes de douanes	131,8	3- Dépenses de biens et services	193
2- Dons	28,0	4- Dépenses de transfert	517,4
3- Autres Recettes	1219,1	5- Dépenses d'investissement	325
Vente des cargaisons pétrolières	1184,0	6- Autres dépenses	48
Autres	35,1		
Total Budget Général	2094,1	Total Budget Général	1579,4
4- Budget Annexe	9,3	7- Budget Annexe	9,3
5- Comptes spéciaux du Trésor	72	8- Comptes spéciaux du trésor	72
Total Budget de l'Etat	2175,4	Total Budget de l'Etat	1660,7

Source : Parlement : Loi n° 42-2019 du 30 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020. République du Congo

La lecture de loi des finances montre que le budget prévisionnel de trésorerie s'élève à 114 milliards de francs CFA en ressources et de 1045 milliards de francs CFA en charges soit un déficit de trésorerie de -931 milliards de francs CFA. Ce déficit de trésorerie sera donc financé par le solde budgétaire soit 514,7 milliards ce qui présente un gap de financement de -416,3 milliards de francs CFA. Ce gap sera financé par les financements extérieurs dont les apports de bailleurs internationaux notamment la Facilité Elargie de Crédit du FMI et les appuis des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il s'ensuit que l'Etat congolais devrait recourir à l'endettement pour combler le gap de financement et cela risque d'être difficile dans le contexte de ses actuels engagements.

L'évaluation rapide des effets potentiels dans la présente note s'appuie sur l'analyse

historique des crises économique mondiale de 2007-2008 et de la crise des prix du pétrole de 2015 qui ont les mêmes types d'effets que la crise actuelle. Bien entendu, l'ampleur sera différente car elle dépend aussi de l'ampleur des effets sur l'économie mondiale et de mesures prises au niveau national.

Les présentes analyses ne sont que préliminaires pour donner des indications sur les possibles effets. Des analyses approfondies seront nécessaires pour

évaluer l'ampleur des impacts.

a) Effets potentiels sur le PIB et le revenu global

Les effets sur le PIB résulteraient de la baisse de la demande mondiale qui entraînerait une réduction des exportations, mais aussi du recul de la demande intérieure et de la contraction de l'offre intérieure en relation avec la dépendance en intrants importés.

En se basant sur la crise de 2007-2008 et celle de 2015, l'impact de la crise du Coronavirus sur le PIB du Congo en 2020 pourrait se caractériser par un recul par rapport aux prévisions initiales.¹⁴ Après la chute du prix du pétrole en 2015, les contre-performances du PIB hors pétrole n'ont pas pu contrebalancer la réponse du secteur pétrolier qui a augmenté sa capacité de production (Graphique 13). Comme expliqué plus haut, il est fort probable que le secteur pétrolier ne pourra plus s'ajuster comme c'était le cas en investissant encore dans l'augmentation de sa capacité de production pour compenser la chute de prix. Ainsi, il sera plus probable que le secteur pétrolier sera aussi en régression et l'économie risque de plonger dans la récession. L'ampleur sera connue plus tard lors d'une évaluation plus approfondie mais au regard des expériences de 2015, ce repli pourrait être d'au moins 4 points de croissance.

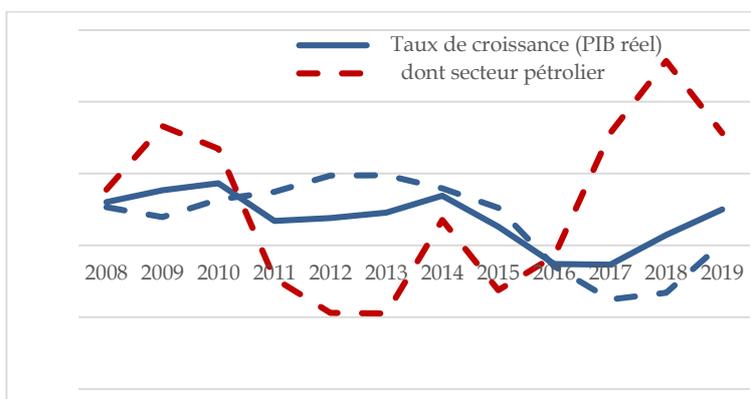
En effet, le taux de croissance du PIB pétrolier a été négatif à deux reprises en 2015 et 2016 suite à la chute de prix du pétrole. En 2015, le taux de croissance du PIB pétrolier s'établit à -6,2% soit plus 9,7 points inférieur à son niveau de 2014 qui était de 3,5%. Le PIB hors pétrole a perdu 2,7 points en 2015 avec un taux de croissance de 5,2% contre 7,9% en 2014. En 2016, le taux de croissance du PIB hors pétrole a été de -2,9%. Ces contractions se sont traduites au niveau du PIB à des pertes de 4,3 points (respectivement 5,2 points) de taux de croissance en 2015 (respectivement 2016).

En dehors des secteurs forestier et pétrolier qui seront fortement impactés en lien avec

¹⁴ La crise de 2007-2008 avait affecté la demande mondiale et par la suite la demande intérieure ainsi que la plupart des secteurs d'activités. Celle de 2016 a par contre impacté la demande intérieure publique. Le COVID-19 est le mix des deux : affecte la demande intérieure suite au choc de demande mondiale mais

la réduction des exportations en volume et en valeur, les secteurs des services

Graphique 13 : Taux croissance économique 2008-2019



Source : Sources, données de la BEAC

(tourisme, commerce, hôtellerie, transport) vont subir les contractions de la demande interne suite au confinement et la réduction du pouvoir d'achat des ménages.

De plus, les mesures actuelles de confinement qui induisent l'arrêt de plusieurs activités non essentielles (restauration, vente de boissons, divertissements et petites activités informelles connexes...) auront des impacts non seulement sur la valeur ajoutée de ces secteurs mais aussi sur la valeur ajoutée des branches de l'industrie brassicole et de l'élevage. L'importance de ces effets dépendra de la durée de l'épidémie et du maintien de ces mesures de prévention.

Cependant, le repli pourrait être plus important en fonction de l'évolution, la persistance et la durée de la pandémie ainsi que des mesures déployées contre elle. Des mesures de confinement total de longue durée auront par exemple plus d'effets résultant d'un blocage du fonctionnement des unités de production et de distribution des biens et services.¹⁵ Mais ces effets pourront être aussi atténués ou amplifiés selon les anticipations et les comportements des

les ajustements budgétaires résultant de l'importance des dépenses de santé devraient réduire la commande publique.

¹⁵ On parle ici des coûts mais évidemment il serait plus juste de balancer ces coûts par rapport aux bénéfices des mesures mise en place.

agents économiques (producteurs et consommateurs) qui dépendent de leur perception sur la gestion de la crise et la confiance aux institutions en charge de la lutte contre la pandémie.

De plus, le respect de la recommandation du respect de la distanciation sociale (supérieure ou égale à 1 mètre) et le confinement aura certainement un effet de ralentissement du commerce provoquant ainsi la chute de la production, voire la fermeture des unités de production fragiles et vulnérables que sont les PME/TPE. Les entreprises individuelles représentent, en effet, 95,2% des entreprises au Congo et 93,8% d'entre elles s'opèrent dans les activités de service notamment le commerce, l'hôtellerie, le bar et les soins personnels.

b) Effets potentiels sur les finances publiques

Les répercussions sur les recettes fiscales et les besoins en dépenses sociales pour faire face au Covid-19 nécessiteraient des ajustements budgétaires tant pour les ressources que pour les dépenses.

Pour les ressources, les impacts concerneraient :

- **Les recettes pétrolières.** Estimées à 1 186 milliards de francs CFA sur la base d'un baril à 60 dollars US le baril, celles-ci devraient connaître une baisse substantielle si le prix actuel en deçà de 30 dollars US devrait persister sur une longue période. En prenant le cas de la baisse des cours de 2014 qui était presque de la même ampleur (de 90 à 39 dollars US soit une baisse de -56,7%) et qui avait induit une baisse de recettes pétrolières d'environ 71,5% (Passant de 2456 milliards de francs CFA en 2014 à 699 milliards de francs CFA en 2015), les prévisions de recettes pour cette année pourraient être revues à la baisse de 498 milliards de FCFA si le prix restait autour de 40 US dollars le baril.

- **Les recettes fiscales et douanières.** Elles subirait les contrecoups du ralentissement de l'activité économique

intérieure mais aussi du commerce international. La baisse des activités et les conséquences sur les emplois (chômage total ou partiel du personnel) vont induire une réduction des impôts directs (IRPP, IS) et indirects (TVA) à travers la baisse de la consommation.

- **Les autres ressources** intégrant les dons, les prêts projets et l'émission des titres publics peuvent subir les réductions en ligne avec les situations économiques et financières des créanciers comme la Chine. De même, l'évolution de la pandémie peut conduire à une aggravation du risque pays et une dégradation de la qualité de la signature du Congo avec un impact sur le rendement de ses émissions de titres.

Cependant, le pays pourrait bénéficier d'un apport supplémentaire des appuis budgétaires des partenaires comme la Banque Mondiale, le FMI, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement ou le Fonds Mondial qui ont mis en place des facilités pour accompagner les pays touchés par la pandémie.

Ces analyses sont conformes aux prévisions du Gouvernement en date du 22 Avril 2020.¹⁶ Selon le Ministère des Finances et du Budget, une baisse des ressources budgétaires d'un peu plus de la moitié, soit - 50,22% par rapport à la loi de finances initiale est à noter. Elles passent de 2175 à 1083 milliards de francs CFA. Cette baisse est corrélative à celle des recettes fiscales qui chutent de 58,9%, passant de 864 à 355 milliards de fra CFA. Les autres recettes chutent de 52,69%, passant de 1228 à 581 milliards de frs CFA, soit -55,30% pour les recettes pétrolières qui passent de 1188 à 531 milliards de frs CFA et les droits et frais administratifs qui chutent de 49,4%.

Concernant les dépenses, les changements toucheront :

- **Les dépenses courantes** et notamment les transferts et subventions. Les dépenses sociales seront certainement revues à la

¹⁶ Ministère de la Communication et des Médias :
COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

hausse notamment celle du volet santé et de protection sociale. Le fonds COVID-19 prévu dans le projet de budget rectifié prévoit en effet un financement de la riposte sanitaire doté initialement de 25 milliards de francs CFA . Ce fonds aura pour objet prioritaire un investissement affecté à la remise en état des hôpitaux de base et à l'amélioration de l'offre sanitaire ; celle-ci se traduira par la finalisation de deux hôpitaux généraux, grâce à la mobilisation attendue de 110 milliards de francs CFA supplémentaires.

La difficulté de la population face à la persistance de la pandémie couplée à l'éventuelle paupérisation des populations entrainerait un accroissement des dépenses de subventions des biens de première nécessité et des transferts directs (achat du matériel médical, prise en charge des malades et autres coûts liés aux traitements des personnes contaminées). Ces coûts pourraient exploser en cas de persistance de la pandémie et de l'évolution du nombre de malades.

Les dépenses d'investissements subiraient probablement des coupes drastiques au regard de l'urgence sociale mais aussi du recul du volume des ressources extérieures prévues pour financer les projets.

En somme, les dépenses budgétaires connaîtront une augmentation de 91 milliards, initialement établies à 1579 milliards, pour se situer à 1670 milliards de frs CFA, principalement du fait de la hausse des dépenses d'investissement affectées à la nécessaire mise à niveau des infrastructures sanitaires et socio-économiques (hôpitaux généraux et certains centres de santé intégrés à l'intérieur du pays.).¹⁷

c) Effets potentiels sur le secteur monétaire et financier

Les effets sur le secteur monétaire concerneront principalement les réserves de change gérées par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et la qualité

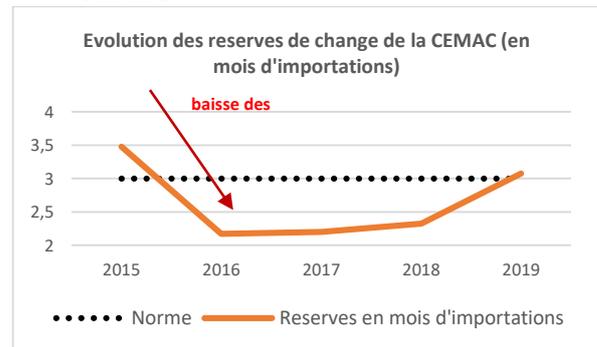
relative des portefeuilles de crédit des banques.

Les réserves de change. Dans le cadre de la gestion efficace de ses engagements ainsi que celles des Etats et ceux d'autres agents économiques, la BEAC fixe le seuil cible des réserves à un niveau capable de couvrir 3 mois d'importations de biens et services non-facteurs et de service de la dette. Selon les estimations de la BEAC¹⁸, le niveau des réserves en fin 2019 était à 3,1 mois d'importations de biens et services. Dans le cadre de cette pandémie si elle perdurait, ce niveau pourrait être affecté et passer en deçà du seuil de précaution pour plusieurs raisons :

- La baisse importante des cours du pétrole brut qui passent 61 dollars US en 2019 à moins de 30 dollars US. Cette baisse des prix en 2015 -2016 avait poussé la chute de la réserve de 3,5 à 2,2 mois et poussé le pays à signer des programmes économiques et financiers avec le FMI (voir Graphique 14) ;

La qualité du portefeuille des banques pourrait être affectée à travers l'augmentation prévisible des créances en souffrance (créances des banques sur les fournisseurs commerciaux des Etats du fait de l'accumulation des arriérés sur les paiements publics, et sur les entreprises touchées par le COVID 19).

Graphique 14 : Evolution des réserves de change de la CEMAC



Source : Données BEAC

Les implications sociales

¹⁷ Ministère de la Communication et des Médias (op. cit.)

¹⁸ Voir site BEAC : www.beac.int/economie-stats/statistiques-economiques/

Selon les dernières statistiques disponibles, le taux national de pauvreté monétaire est établi à 46,5 % en 2011. La part de l'extrême pauvreté est passée de 50,2% en 2005 à 37% en 2011. Près de 43 % de la population congolaise soit 1,844 million d'individus sont touchés par la pauvreté multidimensionnelle qui exprime des privations auxquelles les ménages peuvent être confrontés. Cette privation est surtout marquée par un niveau élevé de privations en termes de conditions de vie (56,6%) et en matière de santé (32,8%). Le problème de manque d'opportunités d'emploi constitue l'un des facteurs aggravant la pauvreté. Le chômage est devenu presque endémique et affecte plus les femmes que les hommes et le chômage des jeunes est de longue durée. En 2015 par exemple, 62% des jeunes femmes entre 15 et 29 ans en chômage sont à la quête d'emploi depuis au moins 1 an contre 51 % chez les hommes. La plupart de la population ne bénéficie pas de la couverture sociale.

La pandémie actuelle pourrait avoir d'importants effets négatifs en termes d'emploi, d'aggravation de la pauvreté et d'exacerbation des inégalités.

a) Les implications sur l'emploi et les revenus des ménages

Du fait de la croissance de la population urbaine, les principales agglomérations de Brazzaville et Pointe Noire sont les plus à risque compte tenu de la concentration de la population et des échanges commerciaux. Avec l'évolution de la pandémie et l'intensification de ses effets économiques et la durée du confinement, l'ampleur des impacts sur l'emploi et les revenus des ménages dépendront des secteurs d'activités et la nature des emplois. Il est évident que certains secteurs plus exposés au commerce international comme la branche forestière et les activités connexes (dépendant de la demande internationale) et les services (commerce, hôtellerie et restauration, transport, autres services...) pourraient subir des perturbations importantes.

Au Congo, deux caractéristiques majeures du tissu économique sont à prendre en

compte pour évaluer les effets potentiels sur l'emploi : d'une part l'importance des petites entreprises notamment du secteur informel et d'autre part la prépondérance du secteur des services.

Dans le secteur formel, sur l'ensemble des 32 894 employés recensés en fin juin 2019, 20,3% sont des employés temporaires. De plus, 23 445 employés soit 71,3% de l'ensemble des effectifs travaillent dans les branches qui sont susceptibles d'être les plus touchées par la crise suite soit à l'effritement de la demande soit au choc d'offre comme il a été expliqué plus haut. Ces branches sont la sylviculture et l'exploitation forestière, l'industrie manufacturière, les BTP, le transport, le commerce ainsi que les restaurants et hôtels (Voir Tableau 3). Notons qu'entre mars et juin 2019, l'effectif des employés a connu une baisse de -5% soit un total de 1741 emplois perdus.

Pendant cette période, les régressions des effectifs dans les branches Industries manufacturières (-5,9%) et Transports et télécom (-10%) ont concerné à la fois les effectifs permanents et temporaires. Le recul dans la branche BTP (-12,8%) a touché principalement les effectifs permanents. La variation dans la branche Commerce, restaurants et hôtels (-4,4%) ont concerné les effectifs temporaires. Ainsi, dans le secteur formel, les effectifs temporaires (20,3%) sont les plus susceptibles d'être touchés en premier en cas de réduction de effectifs.

Concernant le secteur informel, selon la cartographie du secteur informel, réalisée à la fin 2018 par le ministère des Petites et moyennes entreprises chargé de l'artisanat et du Secteur Informel dans les six départements, a recensé 40 206 unités économiques, employant 73 322 personnes. Ce nombre a généré en 2017 un chiffre d'affaires de plus de 3073 milliards Frs CFA soit 47,7% du PIB évalué à 6453,2 milliards Frs CFA en 2017.

Selon le profil des Unités de Production informelles (UPI) en 2012¹⁹, 60,3% se trouvent dans la branche commerce (commerce de détail 50,5% et commerce de gros, 9,8%). La branche hôtel et restaurant représente 4,4% tandis que les autres services (coiffure et autres services personnels, etc.) concentrent 14,7% des UPI.²⁰ Le secteur informel est caractérisé par une très grande précarité des conditions d'activité. En 2012, 6,2% seulement des UPI avaient un local. L'information précédente affirme que la plupart des UPI n'ont pas de local dans les deux grandes villes du Congo. Ceci à cause de l'importance du secteur commercial.

La branche d'activité dominante dans l'informel est le commerce en détail et que cette branche est dominée par des commerçants ambulants qui vendent à ciel ouvert.

Notons que selon le recensement des Très petites moyennes entreprises et artisans (TPMEA) effectué par le Gouvernement sur l'ensemble du territoire en 2017, sur les 11 105 unités économiques,²¹ la plupart évolue dans le secteur tertiaire. L'ensemble de ces TPME a généré au total 218 257 emplois permanents et temporaires, apportant en 2016, une valeur ajoutée globale chiffrée à 4 368,6 milliards Frs CFA soit 72,5% du PIB évalué à 6022,0 milliards Frs CFA en 2016.

La contraction notamment du secteur de services pourrait entraîner d'importantes pertes d'emplois, tant du secteur formel qu'informel. Cela pourrait constituer un coup dur dans la mesure où le secteur des services est le premier pôle de concentration des emplois. Les pertes

massives d'emplois et de revenus

Tableau 3: Effectifs employés (permanents et temporaires) ans quelques secteur

	Effectifs employés			Variation en % Fin juin 2019/ Fin mars 2019
	Permanents	Temporaires	Total	
Sylviculture et exploitation forestière	3 591	303	3 894	5
Industries manufacturières	3 909	2 598	6 507	-5,9
BTP	312	398	710	-12,8
Transports et télécom	6 581	826	7 407	-10
Commerce restaurants et hôtels	3 934	993	4 927	-4,4
Sous -total	18327	5118	23445	
Effectif total juin 2019	26 219	6 675	32 894	-5

Source : DGE (Enquête de conjoncture, Septembre 2019)

constituent une menace pour la sécurité car elles pourraient favoriser les actes de banditismes en absence de mesures d'atténuation.

Par ailleurs, cette situation de précarisation de l'emploi pourrait s'amplifier en cas de confinement total de longue durée et de persistance de la pandémie. En effet, la réduction des mouvements de populations et la fermeture des lieux d'activités économiques (marchés, bars et restaurants, taxis) entrainera une perte d'emplois et de revenus pour les travailleurs de ces secteurs pour la plupart informel.

b) Les implications sur la pauvreté et les inégalités

Les effets sur l'emploi et le revenu de la population contribueront à accroître l'incidence de la pauvreté monétaire déjà élevée. De même, la persistance de la pandémie pourrait entraîner une inflation des produits de consommation. Le pouvoir d'achat des ménages surtout les plus pauvres sera davantage affecté. En même temps, à cause de la pandémie, certains ménages engagent des dépenses supplémentaires en matière de santé (pour des mesures de protection) ou en éducation pour occuper les enfants confinés à la maison.

¹⁹ Les six communes enquêtées sont : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Ouesso et Mossendjo

²⁰ Bardin Bahouayila. Étude sur la dynamique du secteur informel au Congo. 2016. <hal-01317706> Étude sur la dynamique du secteur informel au

Congo. Principaux résultats des Enquêtes 2-3 de 2009 et 2012 réalisées par l'Institut National de Statistique (INS) du Congo.

²¹ Ce nombre inclue les UPI

Par ailleurs, cette situation poussera les ménages à opérer des ajustements au niveau des dépenses pour assurer les charges et dépenses incompressibles. Généralement, les ménages privilégient dans ce cas les dépenses de consommation immédiates pour la survie au détriment des dépenses de santé et de sécurité ou des dépenses d'investissement futur en matière d'éducation. Certains ménages peuvent recourir à des stratégies négatives en cas de difficultés notamment la décapitalisation, l'endettement et la dépendance à l'égard des ménages mieux nantis. Ces pratiques augmentent leur vulnérabilité et rendent difficile l'après crise.

La pandémie pourrait accentuer les inégalités déjà importantes au sein de la population. En effet, elle pourra éventuellement conduire certains ménages les plus vulnérables au désinvestissement pour faire face aux dépenses occasionnées par la pandémie vue que la plupart de la population n'ont pas accès à un système de protection sociale.

Au-delà du fait qu'une partie de la population ne bénéficie pas véritablement de l'accès à l'éducation (taux d'alphabétisation à 75 %), les risques de déscolarisation pourraient s'amplifier après la crise avec la difficulté de certains parents qui auront perdu leur revenu. Par ailleurs, avec l'arrêt des activités scolaires dans le cadre des mesures de lutte contre l'évolution de la pandémie, certains établissements d'enseignement d'un

certain standing (encadrant les enfants de parent à revenus moyens et élevés) ont opté pour les cours en ligne. Cette situation si elle sera généralisée pourra creuser encore les inégalités car beaucoup n'auront pas l'accès à l'internet ou à un ordinateur pour bénéficier de telles pratiques d'éducation à distance. Cette situation pourrait aussi créer plus d'écart entre les écoles privées et les écoles publiques ou entre le milieu rural et le milieu urbain. Les établissements qui offrent pour l'instant ce type d'alternative n'encadrent qu'une très faible part des apprenants de l'ensemble du territoire. De plus, cette mesure ne peut être répliquée par tous car beaucoup de ménages n'ont pas accès aux Technologies de l'Information et de Communication dont le taux de pénétration est seulement de 30 %.

Une évaluation plus poussée des impacts socio-économiques du COVID.19 est en phase de lancement par le Système des Nations Unies sous la direction du PNUD et laquelle va impliquer toutes les agences du Système des Nations Unies et aussi les partenaires au développement telles que les Institutions Financières Internationales.

Cette évaluation sera une contribution aux efforts de la Task Force Nationale mise sur pied par le Gouvernement de la République du Congo pour accompagner la réponse au COVID.19 et le relèvement.

04

Quelques options de mesures de politiques

Tout le monde s'accorde aujourd'hui que les effets et impacts socioéconomiques du COVID.19 sont très importants et appellent à de nouvelles mesures pour remettre l'économie sur les rails.

Cette analyse préliminaire rapide suggère qu'au-delà des mesures sanitaires, des mesures sociales et économiques hardies devront être envisagées pour limiter les effets socioéconomiques néfastes immédiats et faciliter le relèvement. Les impacts socioéconomiques peuvent être importants tandis que les perspectives de croissance demeurent très incertaines.

Au vu des analyses des effets potentiels, le Congo ne fait pas exception et le pays doit affronter les effets immédiats par des mesures d'accompagnement sociales et économiques pour atténuer les chocs sur les ménages et les entreprises et préparer la relance de l'économie.

Les pistes de mesures décrites ci-dessous constituent seulement quelques lignes directrices. L'évaluation plus poussée des impacts socio-économiques du COVID.19 qui est en phase de lancement par le Système des Nations Unies, les IFIs et les autres partenaires sous la direction du PNUD permettra de mieux affiner le ciblage des mesures et aussi les options de politiques.

La priorité est de contenir l'épidémie et de limiter le nombre de cas graves.

Les expériences des autres pays comme le Singapour montrent que l'application des mesures de réponses robustes permet de maîtriser rapidement la pandémie.

Ces mesures incluent une bonne prévention par une campagne de dépistage massif et efficace, un système de suivi combiné avec des actions de communication de proximité adaptée au contexte culturel pour une bonne application des mesures barrières.

Ces mesures de prévention sont complétées par la prise en charge des malades, le suivi efficace des personnes en contact avec les malades par un système de traçage des cas. Bien évidemment, le Singapour dispose aussi d'une infrastructure médicale renforcée et des personnels d'interventions et de soutien adéquat que le Congo n'a pas mais une sensibilisation communautaire renforcée avec un engagement social contribuerait à créer les conditions pour renforcer la riposte par la prévention.

Sécuriser la chaîne d'approvisionnement.

La sécurisation des approvisionnements stratégiques comme le fuel, l'énergie, eau et les biens de consommations et les équipements sanitaires sont importants durant la crise sanitaire.

Ces derniers sont d'autant plus importants étant donné l'importance des importations dans l'offre alimentaires au niveau national.

Cette sécurisation requiert aussi des simplifications des procédures d'importation et de douanes pour les produits concernés. La simplification des procédures de passation des marchés pour ces produits pourrait être considérée tout en assurant un contrôle notamment à travers un système informatisé du suivi de l'approvisionnement (outils incorporant la géolocalisation peuvent notamment être considérés surtout dans le contexte actuel) et la publication des contrats attribués.

Apporter un soutien aux ménages et protection de l'emploi par le renforcement des dispositifs de protection sociale

Les mesures de confinement même partiel et la peur d'être infecté peuvent déclencher des interruptions soudaines de l'activité économique. Il est fortement probable que le nombre de personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité s'accroît

pendant et dans les mois qui suivront la fin de la crise actuelle du COVID.19.

Il est nécessaire de tirer des leçons des situations durant la crise de 2008 ou les expériences des autres pays pour concevoir rapidement des réponses adaptées à la situation locale.

À cet égard, la question centrale n'est pas seulement de savoir comment réduire la propagation de la maladie, mais aussi la manière de mettre en place des mesures d'atténuation dans un cadre qui soit culturellement et économiquement acceptable et qui incitent à la solidarité.

Ces mesures doivent être orientées prioritairement aux populations vulnérables, qui risquent de souffrir de manière disproportionnée, car ayant un accès plus limité aux soins de santé et moyens économiques pour se prémunir contre la perte de revenus.

C'est le cas de la plupart des acteurs du secteur informel pour lesquels un appui adapté devrait être considéré vu la taille importante qu'ils représentent dans l'économie nationale. En ce qui concerne les ménages, il est important d'adapter et d'étendre les programmes de protection sociale en réponse au COVID.19.

Pour la réponse immédiate, il est suggéré de s'appuyer sur des programmes et des opérateurs déjà existants, qui pourraient étendre leurs activités pour atteindre le groupe cible souhaité. Des adaptations ou extensions du programme de filets de protection sociale ou des cantines scolaires devraient par exemple être nécessaires. - Ainsi, il serait recommandé de capitaliser l'expérience des projets Lisungi et Telema pour élargir aux ménages vulnérables impactés dans leur vie quotidienne par la survenance du Covid-19. Etant donné que les écoles sont fermées, les programmes de cantines scolaires pourraient être aussi

réorientés vers la distribution de vivres aux enfants des ménages les plus vulnérables.

La protection des moyens de subsistance des populations vulnérables doit être aussi assuré. Les transferts d'espèces, transferts de nourriture ou des produits de première nécessité (les vivres, l'eau, le savon, les produits désinfectants et de protection et l'électricité), subventions, dérogations (paiement d'électricité ou de facture d'eau) sont des options possibles. L'objectif est de garantir la sécurité des revenus et de protéger les moyens de subsistance et les actifs des groupes les plus vulnérables ; l'accent sera mis en particulier sur les travailleurs du secteur informel, les femmes et les groupes laissés pour compte

Les autres mesures sont les transferts en espèces ou les subventions salariales en cas de perte de travail ou de revenu²², les reports des charges fiscales.

A court terme, l'approche argent contre travail à grande échelle n'est pas souhaitable car elle n'est pas généralement pas conforme aux normes de distanciation sociale. L'approche à privilégier lorsque les marchés continuent de fonctionner et qu'il n'y a pas de problème de disponibilité de nourriture, l'argent liquide peut être une meilleure forme de soutien que l'aide alimentaire. D'une part, elle permet aux ménages de mieux hiérarchiser leurs besoins qui ne sont pas forcément alimentaires. D'autre part, le transfert monétaire est plus facile à gérer sur le plan logistique et donc moins coûteux à livrer. Les transferts monétaires sont également généralement plus rapides, fongibles et peuvent être effectués sans engagement intensif ou à proximité de grands groupes de personnes en utilisant des paiements électroniques. Les transferts monétaires sont la forme d'aide la plus utilisée par les gouvernements du monde entier pour fournir un soutien urgent aux ménages tout

²² L'Ile Maurice a mis un tel mécanisme : Le programme d'aide salariale du gouvernement au Maurice

<https://www.mra.mu/index.php/eservices1/corporate/gwas>

en constituant un levier pour l'économie locale en maintenant la demande.

La coordination et l'intégration entre les interventions humanitaires et de protection sociale existantes s'avère aussi important afin de réduire les coûts de l'acheminement des transferts d'argent et de nourriture en éliminant les doubles emplois et les inefficacités, d'améliorer la couverture, de réduire la fragmentation et de renforcer les capacités nationales.

Protéger les entreprises les plus vulnérables pour faciliter la relance

Pour les entreprises, l'arrêt, au mieux la diminution des activités de certaines entreprises (annulation de commandes, baisse de la demande, défaut de matières premières, personnels confinés, etc.) nécessite des mesures compensatoires de la part de l'Etat, de manière directe ou indirecte, pour éviter la fermeture pour cause de faillite.

Le gouvernement peut mettre en œuvre une politique fiscale pour atténuer les impacts. Il s'agira entre autres de: fournir un soutien important aux micros, petites et moyennes entreprises touchées.

Les options à explorer concerne l'octroi de subventions et de prêts concessionnels destinés aux PME, les lignes de crédit spéciales sous la forme de prêts aux entreprises en cas de catastrophe comme mécanisme d'atténuation des risques, des subventions salariales ou des allègements fiscaux.

Les subventions destinées aux micros et très petites entreprises, formelles et informelles qui n'ont plus d'actifs productifs et dont la solvabilité est négligeable pour maintenir les emplois et les revenus. Les mesures doivent concerner aussi les secteurs les plus touchés de l'économie.

Les mesures peuvent comprendre des mesures fiscales et non-fiscales. Les mesures fiscales visant à soutenir les entreprises pourraient aussi inclure :

- La prolongation des délais de soumission des déclarations de revenus et de paiement des taxes et suspension des pénalités pour la déclaration ou paiement tardif
- L'accélération et apurement des remboursements/ crédits TVA devrait cependant être suivi des audits nécessaires
- La pression fiscale des PME et des secteurs les plus touchés peut aussi être allégée en réduisant les taux d'imposition, à défaut d'exonération
- Concentration des inspections fiscales sur les cas de plus grande valeur

Au niveau des entreprises publiques, le Gouvernement pourrait énoncer à court-moyen terme des lignes directrices sur l'élaboration de plans de réponse à la crise et de relance et sur le renforcement de la gestion des risques

Des mesures adéquates pour limiter l'accroissement des inégalités et les effets négatifs sur le genre.

La fermeture des établissements scolaires de la maternelle à l'enseignement supérieur, étendu à la formation professionnelle qui sont actuellement fermés risquent de se fermer plus longtemps selon l'évolution de la situation.

En effet, l'objectif étant de réduire les possibilités de contamination par des rassemblements, l'école étant par nature un lieu de regroupements de forts effectifs en un lieu fermé.

Des mesures particulières devraient être mises en œuvre pour éviter la déscolarisation qui risquent d'aggraver les inégalités.

Étant donné que la pauvreté aggravée est le facteur sous-jacent qui exacerbe toutes ces inégalités et vulnérabilités du genre, un programme de transferts monétaires inclusif et généreux aiderait à atténuer ces risques et à protéger les femmes et les filles.

Idéalement, les transferts devraient être accompagnés par de mesures visant à atténuer les risques de violence basée sur le genre et du mariage précoce ainsi qu'à promouvoir l'éducation pour les filles

Prévoir des mesures pour faciliter la relance

Ces mesures comprennent entre autres celles macroéconomique pour assurer la viabilité financière du Gouvernement, et de soutien aux entreprises et aux filières de

croissance ainsi que la relance de la demande.

Il s'agira d'assurer une grande mobilisation de ressources, de la mise en place d'un dispositif de rationalisation et de priorisation des dépenses.

De même l'utilisation des commandes publiques ou les investissements publics, notamment dans les infrastructures, seraient nécessaires pour garder et stimuler la demande.

ANNEXE : TYPOLOGIE DE MESURES PRINCIPALES PRISES PAR DES PAYS AFRICAINS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE COVID.19

La propagation du coronavirus a entraîné des retombées socio-économiques importantes, ce qui entrave gravement non seulement le commerce et les chaînes d'approvisionnement, mais déprime la demande de consommation intérieure dans les pays touchés et dans le monde. Pour éviter la propagation du COVID-19 dans les différents pays et garantir une prise en charge efficace des personnes déjà contaminées, la plupart des Gouvernements africains ont pris très tôt des mesures d'urgence fonction de leur propre contexte national et dont la plupart ont porté sur la fermeture des frontières, la mise en quarantaine des voyageurs provenant des pays dits à risque, le confinement total ou partiel des populations et l'intensification des campagnes de sensibilisation et de prévention par des mesures d'hygiène simples à observer par tous. Ces mesures varient parfois d'un pays à un autre en fonction des spécificités.

1. Mesures prises par la République du Congo²³

Le Congo, comme la plupart des producteurs de pétrole, est frappé par deux chocs : la propagation potentielle de COVID.19 et la forte baisse des prix du pétrole. Au 21 avril 2020, le pays avait signalé 165 cas positifs (5 décès et 11 récupérations). La politique des autorités est de réagir à ces développements. Fin mars 2020, le ministère de la santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement a préparé un plan d'urgence national intitulé « Plan national budgétisé de préparation et de riposte à la pandémie de coronavirus COVID.19 » avec l'appui de l'OMS et des partenaires. L'objectif global du Plan est de renforcer les capacités du pays à répondre promptement et efficacement à l'épidémie à coronavirus COVID.19. Plus spécifiquement, le plan vise à :

- Renforcer la coordination technique et opérationnelle des activités de préparation et de riposte à l'épidémie de la maladie à coronavirus (COVID.19) ;
- Détecter précocement les cas suspects de la maladie à coronavirus (COVID.19) au niveau des points d'entrée, des formations sanitaires et de la communauté ;
- Riposter rapidement et efficacement à un cas suspect ou un cas confirmé de COVID.19;
- Renforcer la communication sur les risques ainsi que la participation et l'engagement des communautés locales ;
- Réduire l'impact des effets liés à une flambée d'épidémie ;
- Assurer la sécurité des interventions de santé publique.

Le coût global du plan de préparation et de riposte au COVID.19 a été estimé à vingt et un milliards neuf cent quatre-vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent (21 982 294 100) francs CFA.

L'appui du Système des Nations Unies et des partenaires portent aussi sur l'accompagnement au Gouvernement à atténuer certains impacts sociaux immédiats sur les populations vulnérables découlant de la pandémie et des mesures prises par le Gouvernement pour arrêter la chaîne de contamination du virus.

Le 28 mars 2020, le Président de la République du Congo, a annoncé une série de fortes mesures pour endiguer la propagation du COVID.19. Depuis le 14 mars 2020, le

²³ Plan national budgétisé de préparation et de riposte à la pandémie de coronavirus COVID-19 version du 24 mars 2020 : Déclaration de son excellence Denis Sassou-N'Guesso, Président de la République sur le covid-19 du 28 mars 2020; Compte rendu du conseil des ministres du mercredi 22 avril 2020

Gouvernement avait mis progressivement en place des mesures de prévention contre la pandémie COVID.19. Parmi ces mesures: (i) la fermeture des lieux de culte; (ii) la fermeture des établissements d'enseignement préscolaire, primaire général, technique et professionnel, ainsi que des établissements d'enseignement supérieur tant publics que privés; (iii) la fermeture des bars-dancing, boîtes de nuit et des établissements communément appelés VIP et Caves; (iv) l'interdiction des réunions ou rassemblements de plus de 50 personnes ; (v) la célébration, dans la plus stricte intimité, de tous les événements familiaux (mariages, veillées mortuaires, etc...); (vi) fermeture jusqu'à nouvel ordre de toutes les frontières terrestres, fluviales, maritimes et aériennes sauf pour les navires et vols cargos et (vii) le réquisitionnement de formations sanitaires dans les départements de Brazzaville, Pointe-Noire et la Cuvette.

Parmi les autres mesures, l'adoption de confinement, notamment l'éloignement social, l'interdiction de voyager pour les visiteurs en provenance de pays à haut risque et la mise en quarantaine des ressortissants/expatriés revenant de ces pays, le dépistage aux points d'entrée et la fermeture des écoles. Une première décision de déclaration d'état d'urgence sanitaire avec un dispositif de confinement de couvre-feu et d'une période de 20 jours a été mis en place dans l'ensemble du pays à partir du 1^{er} avril 2020 et renouvelé pour une seconde période de 20 jours et qui va s'écouler jusqu'au 11 mai 2020.

Parmi les mesures, se trouve la mise en place d'un fonds national de solidarité pour aider les entreprises et personnes vulnérables avec l'objectif de mobiliser au moins 100 milliards Fcfa en avril 2020 soit 1,6 % du PIB de 2020.

Lors du Conseil des Ministres du 22 avril 2020, d'autres mesures ont été examinées avec :

Un (1) projet de loi portant loi de finances rectificatives pour l'année 2020, au titre du Ministère des Finances et du Budget ;

- Deux (2) projets de loi au titre du Ministère de la Justice et des Droits Humains et de la Promotion des peuples autochtones, le premier habilitant le Gouvernement à édicter, par ordonnance, des mesures relevant du domaine de la loi, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus COVID.19 et le second déterminant les conditions de mise en œuvre de l'état d'urgence en République du Congo.
- La loi de finance rectificative se porte sur deux axes principaux :
 - o Le financement de la riposte sanitaire contre la pandémie du COVID.19 ;
 - o La limitation des conséquences dommageables de la crise sanitaire sur les plans économique et social, pour les concitoyens comme pour les entrepreneurs du Congo.

Le projet de budget rectifié prévoit un financement de la riposte sanitaire grâce à un outil, à savoir le fonds COVID-19 ; spécialement créé à cet effet, et initialement doté de 25 milliards de francs CFA, le fonds aura pour objet prioritaire un investissement affecté à la remise en état des hôpitaux de base et à l'amélioration de l'offre sanitaire ; celle-ci se traduira par la finalisation de deux hôpitaux généraux, grâce à la mobilisation attendue de 110 milliards de francs CFA supplémentaires.

Le second outil sera le fonds national de solidarité, spécialement créé en vue du soutien aux entreprises et aux ménages ; il est doté d'une ressource budgétaire initiale de 100 milliards de francs CFA.

Le projet de loi déterminant les conditions de mise en œuvre de l'état d'urgence et de l'état de siège en République du Congo sera transmis au Parlement pour adoption.

❖ *Monétaire et macro-financier*²⁴

Le 27 mars 2020, la BEAC a annoncé un ensemble de mesures d'assouplissement monétaire comprenant une baisse du taux directeur de 25 points de base à 3,25 %, une baisse du taux de la facilité de prêt marginal de 100 points de base à 5 %, une suspension des opérations d'absorption, une augmentation de l'apport de liquidités de 240 à 500 milliards de francs CFA, et un élargissement de la gamme des instruments privés acceptés en garantie dans les opérations monétaires. Le Comité de Politique Monétaire (CPM) a également soutenu l'intention de la direction de la BEAC de proposer de réduire les décotes applicables aux instruments privés acceptés en garantie des opérations de refinancement, et de reporter d'un an le remboursement du principal des crédits consolidés des banques centrales aux États membres, mais ces éventuelles mesures supplémentaires ne sont pas encore effectives.

Le 25 mars 2020, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a informé les banques qu'elles peuvent utiliser leur marge de conservation du capital de 2,5 % pour absorber les pertes liées à la pandémie, mais a demandé aux banques d'adopter une politique restrictive en matière de distribution de dividendes. Des discussions sont en cours au niveau national pour savoir si les entreprises privées peuvent avoir accès au fonds de 100 milliards francs CFA mis en place par le président et pour simplifier l'accès aux instruments de refinancement. Un système de garantie a été mis en place pour aider les entreprises privées à assurer le service de leurs dettes bancaires, mais les détails les montants ou les conditions restent à être fixés.

2. Mesures prises par la Côte d'Ivoire

Il s'agit notamment de :

- La suspension de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID.19) ;
- La mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'Etat ;
- La fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur pour une période de 30 jours ;
- La fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;
- La gratuité totale du diagnostic et de la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de COVID.19. Ces mesures ont été complétées par la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes à tout trafic de personnes, le dimanche 22 mars 2020 à minuit ;
- La déclaration de l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national ;
- La fermeture de tous les maquis et restaurants à compter de ce lundi 23 mars 2020 à minuit, après celle des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;
- L'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin, à compter du mardi 24 mars ;
- La régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ;
- Le confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie ;

²⁴ Source : <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#C>

- La création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance ;
 - Le renforcement des capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire ;
 - La détection précoce, la prise en charge rapide et l'isolement en toute confidentialité des malades ;
 - La mise en place d'un centre d'appels dédié au Covid - 19 et d'un système d'alerte et de suivi utilisant, notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- ❖ Mesures fiscales
- *Mesures fiscales globales*
- Le gouvernement travaille sur un plan d'intervention d'urgence de 96 milliards francs CFA (soit 0,3% PIB).
 - *Mesures du système de santé*
- Ouverture de sites complémentaires équipés de structures d'accueil à Abidjan, Abengourou, Aboisso, Bondoukou, Bouaké, Bouna, Daloa, Gagnoa, Korhogo, Man, Odienne, San Pedro et Yamoussoukro; diagnostic et prise en charge gratuits de tous les cas suspects et confirmés ;
 - Soutien accru aux industries pharmaceutiques, aux laboratoires et aux installations de diagnostic dans tout le pays; un centre d'appel dédié à COVID-19 et un "système d'alerte et de surveillance" sont mis en place ;
 - Annonce d'un plan d'intervention d'urgence de 96 milliards francs CFA pour fournir des soins gratuits aux personnes infectées et pour équiper les unités de soins intensifs; la surveillance épidémiologique et biologique (dépistage des virus, création d'un centre d'appels gratuit, équipement des laboratoires) a été renforcée et la recherche sur le virus a été financée.
- ❖ Politique monétaire
- La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) annonce des mesures pour assouplir les conditions de liquidité. La liquidité de la Banque centrale a été augmentée de 340 milliards francs CFA; le cadre de garantie de la Banque a été élargi pour englober 1 700 sociétés privées cotées; un cadre pour soutenir les entreprises concernées a été mis en place avec le système bancaire ;
 - Affectation de 25 milliards de francs CFA au fonds fiduciaire de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) afin de financer les investissements urgents et les dépenses d'équipement dans les pays éligibles;
 - Refinancement des crédits bancaires accordés aux PME;
 - Négociations avec des entreprises émettant de la monnaie électronique pour encourager son utilisation.

3. Mesures prises au Sénégal

La mise en place d'un programme de résilience économique et sociale pour atténuer les conséquences de la pandémie du COVID.19 sur les ménages et les entreprises. Il s'agit de :

- La mise à disposition de 15,5 milliards de francs CFA pour le paiement des factures d'électricité des ménages abonnés de la tranche sociale de la société d'électricité, pour un bimestre, au bénéfice de 975 522 ménages ;

- La mise à disposition de trois milliards prévus pour payer les factures d'eau de 670 000 ménages abonnés de la tranche sociale de la société de distribution d'eau pour un bimestre ;
- La mise à disposition de 12,5 milliards de francs CFA pour aider la diaspora sénégalaise ;
- La mise à disposition de 69 milliards francs CFA, au lieu des 50 milliards francs CFA initialement prévus, pour l'achat de vivres au bénéfice d'un million de ménages éligibles.
- 302 milliards francs CFA seront consacrés au paiement de la dette de l'Etat auprès de ses fournisseurs. Sur cette dette, les règles et priorités de paiement concourant à l'objectif de stabilité économique seront publiées et connues de toutes les entreprises. Ces dernières s'engageront à maintenir les salaires ;
- La mise à disposition d'une enveloppe de 100 milliards francs CFA qui sera spécifiquement dédiée à l'appui direct des secteurs de l'économie les plus durement touchés par la crise, notamment les transports, l'hôtellerie, mais également l'agriculture ;
- Dans le secteur financier, la mise en place d'un mécanisme de financement de 200 milliards, qui sera accessible aux entreprises affectées, selon une procédure allégée.

❖ *Mesures fiscales*

- Le Gouvernement prévoit de mettre en place un fonds d'urgence pouvant aller jusqu'à 1000 milliards de francs CFA (7% PIB), financé par une combinaison de contributions des donateurs, de dons volontaires du secteur privé et du budget. Le Fonds sera utilisé pour soutenir les ménages et les entreprises vulnérables. 50 milliards de francs CFA seront alloués à l'aide alimentaire d'urgence. Le gouvernement a l'intention d'adopter des mesures fiscales, accordant des allègements fiscaux généraux et un soutien ciblé aux secteurs les plus touchés (hôtels, restaurants, transports et culture). Un plan stratégique de lutte contre le COVID.19 est en cours de mise en œuvre pour améliorer les capacités de dépistage et de traitement, renforcer les mesures préventives et intensifier la communication. Sa mise en œuvre estimée à environ 70 milliards francs CFA (0,5% PIB).

❖ *Politique monétaire*

- La BCEAO a annoncé les mesures suivantes: (i) mise à disposition de 340 milliards de francs CFA de liquidité supplémentaire portant la liquidité totale mise à disposition des banques à 4750 milliards de francs CFA; (ii) l'extension du cadre de garantie pour accéder au refinancement de la BCEAO afin d'inclure 1 050 milliards de francs CFA de dette bancaire pour 1700 sociétés privées pré qualifiées. (iii) cadre mis en place pour accompagner les entreprises en difficulté de remboursement;
- Les autres annonces de politique comprennent (i) l'allocation de 25 milliards francs CFA au fonds fiduciaire de la BOAD pour augmenter le montant des prêts concessionnels aux pays éligibles pour financer les dépenses urgentes d'investissement et d'équipement; (ii) communication sur le programme spécial de refinancement des crédits bancaires accordés aux PME; (iii) l'ouverture de négociations avec les entreprises émettant de la monnaie électronique pour encourager son utilisation; (iv) assurer la fourniture adéquate de billets pour des opérations de Guichet Automatique de Banques (GAB) satisfaisantes.

4. Mesures prises par le Niger

Pour faire face à cette situation dramatique sur le plan humain, le Niger a eu recours à la stratégie de confinement couplée aux tests systématiques, à la hauteur de ce qu'autorisent leur moyen financier. Il s'agit notamment de :

- Renforcement des prières sur toute l'étendue du territoire ;

- Proclamation de l'État d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national à compter de ce soir, Vendredi 27 Mars 2020 à minuit ;
- Instauration à Niamey, seule ville touchée par le virus, d'un couvre-feu de 19h00 à 6h00 pour une période de deux semaines renouvelables à compter du Samedi 28 Mars 2020 ;
- Isolement sanitaire de la ville de Niamey pour une durée de deux (2) semaines renouvelables, à compter du Dimanche 29 Mars à minuit, conformément au hadith : « si vous apprenez qu'une épidémie ravage une région, ne vous y rendez pas et si vous vous trouvez dans une région frappée par une épidémie, ne la quittez pas ». C'est en se fondant sur ce Hadith que le Calife Omar, en route pour le Cham (la Syrie actuelle) où régnait la peste, a décidé d'interrompre son voyage et de rejoindre Médine ;
- Recherche active des cas suspects et renforcement des tests notamment à travers l'aménagement de centres de test dans chaque chef-lieu de région et dans certains chefs-lieux de départements très isolés ;
- Adoption du protocole de prise en charge ;
- Augmentation des capacités d'accueil hospitalier et de réanimation ;
- Renforcement de la protection du personnel de santé ;
- Augmentation des capacités de confinement des cas suspects ;
- Recrutement de 1500 agents de santé ;
- Exonération de droits et taxes sur tous les produits qui entrent dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 (masques, gel hydro alcoolique etc.) ;
- Mise en place des facilités de crédit d'enlèvement pour tout importateur qui le souhaite pour une durée de 15 à 90 jours, moyennant la production d'une caution bancaire ;
- Report de la date de paiement de la vignette à fin Juin 2020 au lieu du 31 Mars 2020 ;
- Suspension des contrôles fiscaux sur place pendant deux (2) mois à compter du 1er Avril 2020 ;
- Exonération de la TVA sur le transport terrestre interurbain pendant toute la durée de la suspension de l'activité et report au 1er Mai au lieu du 31 Mars du paiement de l'impôt synthétique ;
- S'agissant de l'hôtellerie : application d'un taux réduit de 10% en matière de TVA tel que prévu par les directives de l'UEMOA, application d'un taux d'amortissement de 5% au lieu de 2% et exonération de l'IMF au titre de l'exercice 2019 ;
- Pour les agences de voyage, suspension des poursuites en matière de recouvrement des impôts et taxes pendant trois (3) mois, soit jusqu'au 20 Juin 2020. Pour les bars et débits de boisson, suspension des poursuites en matière de recouvrement des impôts et taxes pendant deux (2) mois, à compter du 1er Avril 2020 ;
- Pour les sports et loisirs, suspension des poursuites en matière de recouvrement des impôts et taxes pendant deux (2) mois à compter du 1er Avril 2020 ;
- Prise en charge par l'État pour les mois d'Avril et Mai des factures d'électricité et d'eau pour les tranches sociales.
- Renforcement du plan de soutien annuel pour soutenir les personnes vulnérables : (distribution gratuite, vente à prix modéré, etc.)
- Remise gracieuse de peines en faveur de 1540 détenus pour des raisons humanitaires et pour désengorger les maisons d'arrêt ;
- Concertation avec les opérateurs économiques et au besoin encadrement des prix pour contenir l'inflation. Ces mesures, prises au niveau national, sont complétées par celles prises au niveau de l'UEMOA.

❖ *Mesures Politique monétaire*

- Augmentation de 340 milliards de FCFA du volume de liquidité injecté par la BCEAO chaque semaine sur le marché monétaire en faveur des banques pour le porter à 4750 milliards de FCFA ;
- Élargissement de l'accès au refinancement aux effets de 1700 entreprises supplémentaires ;
- Abondement par la BCEAO du fonds de bonification de la BOAD respectivement de 25 milliards de FCFA par la BCEAO et 15 milliards de FCFA par l'UEMOA afin de mobiliser des ressources concessionnelles en faveur des États ;
- Octroi par la BOAD d'un prêt concessionnel de 15 milliards de FCFA par État membre de l'UEMOA ;
- Moratoire BOAD sur le remboursement des dettes du Niger pour un montant de 13,2 milliards de FCFA ;
- L'allocation de 25 milliards de francs CFA au fonds fiduciaire de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) pour augmenter le montant des prêts concessionnels aux pays éligibles pour financer les dépenses urgentes d'investissement et d'équipement;
- Communiquer sur le programme spécial de refinancement des crédits bancaires accordés aux PME;
- Entamer des négociations avec les entreprises émettant de la monnaie électronique pour encourager leur utilisation; assurer la fourniture adéquate de billets de banque pour des opérations ATM satisfaisantes.

5. Mesures prises par le Ghana

❖ *Mesures de confinement*

- Mise en quarantaine obligatoire pour tout citoyen ghanéen qui s'est rendu dans un pays qui a enregistré au moins 200 cas ;
- Verrouillage partiel (restriction de mouvement) pour la région métropolitaine du Grand Accra et la région métropolitaine du Grand Kumasi pour une période de 2 semaines à compter du 30 mars 2020;
- Interdiction d'entrée aux personnes en provenance d'un pays ayant enregistré au moins 200 cas, à l'exception des nationaux ;
- Mesures de distanciation sociale et des restrictions de voyage pour éviter une épidémie ;
- Suspension de tous les services de passeport ;
- Fermeture des espaces aériens et des frontières terrestres à partir du 22 mars 2020;
- Fermeture de toutes les universités et écoles jusqu'à nouvel ordre ;
- Interdiction des événements publics; interdiction des rassemblements, y compris les conférences, ateliers, funérailles, festivals, rassemblements politiques, activités de l'église; distanciation sociale en milieu de travail; amélioration des conditions d'hygiène dans les marchés, les transports publics, les centres commerciaux, les restaurants, les discothèques, les hôtels, les débits de boissons ;
- Interdiction de rassemblement public de plus de 25 personnes pendant quatre semaines ;
- Fermeture de toutes les plages.

❖ *Mesures fiscales*

• Mesures du système de santé

- 100 millions de dollars mis de côté pour lutter contre la contagion causée par les virus ;
- Des fonds supplémentaires ont été réservés pour accroître la disponibilité des kits de test, des produits pharmaceutiques, de l'équipement et de la capacité des lits. En particulier, un fonds COVID.19 a été prévu pour soutenir la population vulnérable grâce aux contributions et aux dons du public ;

- Le coût des transferts de fonds via l'argent mobile est réduit pour encourager l'utilisation de l'argent mobile plutôt que des liquidités pour des raisons d'hygiène.

❖ *Politique monétaire*

- Les réserves obligatoires pour les prêteurs sont réduites de 8% à 8% afin de fournir un soutien de liquidité aux secteurs critiques ;
- Le tampon de conservation pour les banques est réduit de 1,5% à 1,5%, ce qui réduit effectivement le ratio d'adéquation des fonds propres de 13% à 11,5% ;
- Le taux de la politique monétaire ramené à 14,5% contre 16% (plus bas en 8 ans).

6. Mesures prises par le Nigeria

❖ *Mesures de confinement*

- Fermeture de l'espace Federal Capital Territory (FCT) et de Lagos ;
- Mise en quarantaine obligatoire pour toutes les personnes venant de pays avec plus de 1000 cas ;
- Surveillance renforcée aéroports internationaux: Enugu, Lagos, Rivers, Kano, et FCT ;
- Interdiction d'entrée des pays avec plus de 1000 cas et suspension de la délivrance des visas pour les personnes venant de ces mêmes pays , interdiction d'entrée étendue à 2 autres pays (Suède et Autriche) et fermeture des aéroports internationaux d'Abuja et de Lagos ;
- Restriction aux transports maritimes: seuls les cargos qui sont en mer depuis plus de 14 jours seraient autorisés à accoster dans les ports, après que l'équipage a été testé et confirmé indemne de maladie par les autorités sanitaires portuaires ;
- Fermeture des frontières terrestres à partir du 27 mars 2020 et fermeture des écoles et Universités, fermeture des magasins et des marchés (sauf ceux qui vendent des produits essentiels); interdiction des rassemblements dans les lieux de culte.

❖ *Mesures fiscales :*

- La Banque centrale du Nigéria a créé une facilité de crédit ciblée de 50 milliards Nairas (USD 136 millions) pour les ménages et les petites et moyennes entreprises (crédit).
-



*Au service
des peuples
et des nations*

Maleye Diop
Représentant Résident du Programme des Nations
Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo
Email: maleye.diop@undp.org

Nos remerciements mérités à Mr. Francis ANDRIANARISON
(email : francis.andrianarison@undp.org), Economiste Principal du PNUD en République
du Congo qui a conduit cette analyse.

**Les opinions et interprétations figurant dans la présente sont de l'auteur et ne représentent
pas nécessairement celles du PNUD.**



PNUD République du Congo



@PNUDRepduCongo



<http://www.cg.undp.org/>



<https://www.facebook.com/pages/UNDP-Congo>